

# LE BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

VOL. XXXIV

LEVIS — JUIN 1928

No 6

---

---

### LES CONCESSIONS EN FIEF ET SEIGNEURIE SOUS LE RÉGIME ANGLAIS

On est généralement sous l'impression que les seules concessions en fief et seigneurie sous le régime anglais furent celles de Murray Bay, Mount Murray et Schoolbred. Il y en eut quelques autres. Nous donnons ici un résumé des concessions en fief et seigneurie du régime anglais d'après les actes même de concession. On constatera par ces textes que les concessions de Saint-George, Saint-Normand, Argy-le et Thwaité ne différaient guère de celles de Murray Bay, Mount Murray et Schoolbred.

*Murray-Bay* (27 avril 1762) — Acte de concession de James Murray, gouverneur de Québec, à John Nairne, capitaine au 78<sup>ème</sup> Régiment d'infanterie de Sa Majesté:

“Whereas it is a national advantage and tends to promote the cultivation of lands within the province to encourage His Majesty's natural-born subjects settling within the same:

“For these purposes, and in consideration of the faithful services rendered by John Nairne, Esquire, Captain in the 78th Regiment of Foot, unto His Majesty, I do hereby give, grant, and concede unto the said Captain John Nairne, his heirs, executors, and administrators for ever, all that extent of land lying on the north side of the river St. Lawrence from the Cap aux Oyes, limit of the parish of Eboule-

mens, to the south side of the river of Malbaie, and for three leagues back, to be known hereafter at the special request of said John Nairne, by the name of Murray's Bay; firmly to hold the same to himself, his heirs, executors, and administrators for ever, or until His Majesty's pleasure is further known, for and in consideration of the possessor's paying liege homage to His Majesty, his heirs and successors, at his castle of St. Lewis in Quebec on each mutation of property, and, by way of acknowledgment, a piece of gold of the value of ten shillings, with one year's rent of the domain reserved, as customary in this country, together with the woods and rivers, or other appurtenances within the said extent, right of fishing or fowling on the same therein included without hindrance or molestation; all kind of traffic with the Indians of the back country hereby specially excepted."

Publié dans l'ouvrage de M. George M. Wrong, *A Canadian Manor and its Seigneurs*.

*Mount Murray* (27 avril 1762) — Acte de concession de James Murray, gouverneur de Québec, à Malcolm Fraser, lieutenant au 78<sup>ème</sup> Régiment d'infanterie de Sa Majesté.

"of that extent of land lying on the north shore of the River St. Lawrence from the north side of the River of Malbaie to the River Noir and for three leagues back, to be known hereafter at the special request of the said lieutenant Malcolm Fraser by the name of Mount Murray, firmly to hold the same to himself his heirs, executors and administrators for ever, or until His Majesty's Pleasure is further known, for and in consideration of the possessors paying Liege Homage to His Majesty, His Heirs and Successors at His Castle of Saint Lewis in Quebec on each Mutation of property and by way of acknowledgment a piece of gold of the value of ten shillings with one year's rent of the Domaine reserved as customary in this country together with the woods and rivers or other appurtenances within the said extent right of fishing or fowling on the same the rein included without hindrance or molestation all kind of traffic, with the Indians of the back Country hereby specially excepted.

Archives du Canada. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

*Shoolbred* (24 juillet 1788) — Acte de concession de lord Dorchester, gouverneur de la province de Québec, à John Shoolbred, marchand, de Londres,

“de certains lots de terre situés dans la baie des Chaleurs. la dite concession “ in fief and seigniory, with the right and privilege of fishing and hunting throughout of the whole of the lands aforesaid, charged to bear faith and homage at Our Castle of St. Lewis, in Our City of Quebec, of which it shall be hold to the accustomed duties and dues, according to the Custom of Paris practised antecedent to the Conquest in the said Province. . .

Archives de la province de Québec, Patents of Land, cahier A, folio 1.

*Saint-George* (21 juin 1823) — Acte de concession du comte de Dalhousie, gouverneur en chef de la province du Bas-Canada, à François Languedoc

“de certains lots du canton de Sherrington, la dite concession “ in fief and seigniory *en franc alleu noble* by the name of the Fief and Seigniory of Saint George with all seigniorial rights, privileges and prerogatives to the said title of fief and seigniory *en franc alleu noble* belonging or in any wise appertaining subject to fealty and homage (foi et homage) and the payment of One Sovereign or other current Gold piece of the value of twenty shillings sterling money of Great Britain at each mutation of proprietor of the said fief and seigniory so holden *en franc alleu noble* as aforesaid in lieu of all Quints and other seigniorial dues whatsoever.....”

Archives de la province de Québec, Patents of land, cahier E, folio 504.

*Saint-James* (13 février 1824) — Acte de concession du comte de Dalhousie, gouverneur en chef de la province du Bas-Canada, à James McCallum

“de certains lots du canton de Sherrington, la dite concession “ in fief and seigniory, *en franc alleu noble* by the name of the Fief and Seigniory of Saint-James with all seigniorial rights, privileges and prerogatives to the said title of fief and seigniory *en franc alleu noble* belonging or in any

wise appertaining subject to fealty and homage (foi et hommage) and the payment of one Sovereign or other current Gold Piece of the value of twenty shillings sterling money of Great Britain at each mutation of proprietor of the said fief and seigniority so holden *en franc alleu noble* as aforesaid in lieu of all *Quints* and other seigniorial dues whatsoever.....”

Archives de la Province de Québec, Patents of Land, cahier F, folio 224.

*Saint-Normand* (13 février 1824) — Acte de concession du comte de Dalhousie, gouverneur en chef de la province du Bas-Canada, à James McCallum

“de certains lots du canton de Sherrington déjà concédés au Très Révérend Père en Dieu Jacob Mountain, évêque de Québec, et par lui vendus au dit sieur James McCallum, la dite concession “in fief and seigniority *en franc alleu noble* by the name of the fief and seigniority of St. Normand with all seigniorial rights, privileges and prerogatives to the said title of fief and seigniority *en franc alleu noble* belonging or in any wise appertaining subject to fealty and homage (foi et hommage) and the payment of one Sovereign or other current Gold Piece of the value of twenty shillings sterling money of Great Britain at each mutation of proprietor of the said fief and seigniority so holden *en franc alleu noble* as aforesaid in lieu of all *quints* and other seigniorial dues whatsoever.....”

Archives de la province de Québec, Letters Patents of Land, cahier G., folio 273.

*Argyle* (12 avril 1824) — Acte de concession du comte de Dalhousie, gouverneur en chef de la province du Bas-Canada, aux sieurs Donald Ross, Hector Ross and Lauchlin Ross,

“de certains lots du canton de Hamilton, la dite concession “in fief and seigniority *en franc alleu noble* by the name of the fief and seigniority of Argyle in trust for themselves and the Survivors of the grand children of the late William Ross and his wife and the other heirs and legal representatives of the said Ross..... in fief and seigniority *en franc alleu noble* belonging or in any wise appertaining sub-

ject to fealty and homage (foi et hommage) and the payment of one Sovereign or other current Gold piece of the value of twenty shillings sterling money of Great Britain at each mutation of proprietor of the said fief and seigniorie so holden *en franc alleu noble* as aforesaid in lieu of all *quints* and other seigniorial dues whatsoever.....”

Archives de la province de Québec, Letters Patent of Land, cahier F, folio.....

*Thwaite* (4 juin 1824) — Acte de concession du comte de Dalhousie, gouverneur en chef de la province du Bas-Canada, au Très Révérend Père en Dieu Jacob Mountain, lord évêque de Québec,

“de certains lots du canton de Sherrington, la dite concession “accordée” to the said Lord Bishop of Quebec, his heirs and assigns, to the Use and Behalf of the said Lord Bishop of Quebec his heirs and assigns for ever in fief and seigniorie *en franc alleu noble* by the name of the fief and seigniorie of *Thwaite* with all seigniorial rights, privileges and prerogatives to the said title of fief and seigniorie *en franc alleu noble* belonging or in any wise appertaining, subject to fealty and homage (foi et hommage) and the payment of one Sovereign or other current Gold Piece of the value of twenty shillings, sterling money of Great Britain at each mutation of proprietor of the said fief and seigniorie so holden *en franc alleu noble* as aforesaid in lieu of all *quints* and other seigniorial dues whatsoever.....”

Archives de la province de Québec, Letters Patent of Land, cahier G., folio 1.

P.-G. R.

---

### QUESTION

---

Où et à quelle date eut lieu le mariage de notre dernier gouverneur français, le marquis de Vaudreuil, avec Jeanne-Charlotte de Fleury, veuve de François Leverrier de Rousson?

X X X

## NICOLAS LE MOYNE DE LEAU

Il est un fils du marchand Jacques Le Moyne de Sainte-Marie qui, sans atteindre un âge avancé et sans avoir aucun faits d'armes à son crédit, a néanmoins laissé une trace profonde dans les archives de Montréal.

Sa notoriété lui vient d'une histoire d'amour dont les détails sont vraiment trop pénibles pour que nous en disions plus que le strict nécessaire ici, car notre but n'est pas tant de raconter un épisode romanesque que de situer dans son cadre un montréalais dont les notaires et les scribes ont déformé le nom.

Au surplus, le lecteur pourra obtenir un aperçu curieux des moeurs de jadis.

\* \* \*

Nicolas Le Moyne fut baptisé à Notre-Dame de Montréal, le 27 novembre 1666. Son père Jacques Le Moyne, marchand et seigneur, était frère de Charles Le Moyne de Longueuil. Sa mère, Mathurine Godé, avait d'abord été l'épouse de Jean de Saint-Père, secrétaire de M. de Maisonneuve et premier tabellion de Ville-Marie qui fut assassiné par les Iroquois en 1657.

Nicolas Le Moyne, comme ses frères et soeurs, dut aller à l'école, mais il ne paraît en avoir tiré aucun profit.

Préférant la vie aventureuse, il courut les bois dès sa jeunesse, tant et si bien, qu'à sa majorité, il ne lut restait rien du mince bagage de connaissances que ses maîtres avaient pu lui inculquer et il finit ses jours sans pouvoir ni lire ni écrire.

Suivant la coutume de l'époque, il s'était accolé un nom territorial et avait choisi celui de *de Leau* porté par De Leau de Lamotte, lequel fut commandant du fort de Chambly en 1677 et qui ne paraît pas avoir laissé de postérité (1).

A trente-cinq ans d'âge, Nicolas Le Moyne de Leau s'était amassé une petite fortune par son négoce avec les sauvages Outaouais et, sans doute, il songeait à s'établir au pays

(1) Dans quelques procédures de Leau fut parfois transformé en Deneau.

de sa naissance, lorsqu'il lui arriva une aventure dont les conséquences furent désastreuses à tous les points de vue.

Au mois de mai 1701, il était poursuivi en justice pour séduction d'une demoiselle Campot, âgée de dix-huit ans. Il n'y a aucun doute qu'il aimait la jeune fille et qu'il l'aurait mariée, si ses parents ne s'y étaient opposés puissamment (1). Le procès envenima les choses du point que cela devint une lutte acharnée, impitoyable entre deux familles également honorables, mais de classes différentes; les Le Moyne étaient riches, très en évidence, les Campot n'avaient qu'une modeste aisance.

Dans cette affaire malheureuse, Nicolas Le Moyne paraît s'être laissé dominer et guider, comme un enfant, par sa soeur utérine Agathe de Saint-Père, mariée à Pierre Le Gardeur de Repentigny et aussi par sa propre soeur Catherine Le Moyne, épouse de Zacharie Robutel de la Noue.

Au cours du procès long et mouvementé qui se déroula à Montréal, un incident se produisit qui projette quelque lumière sur le régime des prisons du bon vieux temps.

\* \* \*

Le 21 mars 1701, Étienne Campot et autres se plaignent que le géolier "des prisons de Montréal, Antoine Hatanville, accorde à son détenu Le Moyne de Leau des faveurs excessives". Ainsi: il le laisse vaquer partout où il veut; les portes de la prison restent ouvertes et "un concours de peuple va voir l'accusé de jour et de nuit."

Mieux encore, la veille, le 20 mars, presque tous "les parents du prisonnier au nombre de quinze sont allés souper et se divertir avec lui."

Le sieur Campot réclame contre cette étrange conduite qui transforme la prison en un lieu où l'on boit, où l'on mange, où l'on s'amuse comme si c'était une hôtellerie, et il demande que le géolier trop paternel "soit cassé de sa charge et condamné aux arrêts de Sa Majesté", puis que l'accusé Le Moyne "soit mis au cachot, fers au pied jusqu'à la fin du procès."

\* \* \*

(1) Un des témoins raconta que Nicolas Le Moyne avait avoué à plusieurs que sa soeur dame Le Gardeur l'avait fait enfermer pour l'empêcher de se marier.

Sans obtempérer exactement, le "lieutenant général, civil et criminel", c'est-à-dire le juge, dut freiner quelque peu l'humeur joyeuse "des défenseurs" (1).

Le 6 avril, le juge Fleury Deschambault condamnait Le Moyne de Leau à épouser sa victime, "en face de notre mère Sainte Église et à cette fin, ordonnait qu'il fut conduit sous bonne et *seure* garde pour y estre le mariage fait et célébré entre lui et ladite demoiselle en la manière accoutumée".

En ces temps lointains, il n'y avait pas d'avocats, mais les plaideurs timides ou peu sagaces pouvaient se faire représenter tout de même, par des gens qui n'avaient froid ni aux yeux ni à la langue. Comme procureur, le clan Le Moyne avait choisi Charles de Couagne, un marchand rusé, fort en paroles et qui aurait pu rendre des points au plus retors des disciples de Thémis.

Donc de Couagne ne se laissa pas désarçonner par la sentence du juge montréalais; il porta la cause à Québec, devant le Conseil Supérieur. Là, il réussit à faire décréter une prise de corps contre la jeune Campot mais ne put empêcher la condamnation de son client à nourrir et entretenir l'enfant qui était né.

Aussitôt pour embrouiller les choses davantage, de Couagne poursuivit Etienne Campot, Nicolas Perrot et autres. Mais abandonnons cette chicane.

\* \* \*

Que fait Le Moyne de Leau durant ce tracas? Il s'emploie à réaliser ses biens. Le 19 avril 1702, il vend ses droits dans le fief de la Trinité à son frère J.-B. Le Moyne de Martigny, le 8 mai 1702 il fait son testament et lègue la majeure partie de ses biens à sa nièce Marguerite Le Gardeur de Repentigny et à son filleul, J.-B. Robutel de la Noue, enfin, le même jour, il constitue sa soeur de mère, Mme Le Gardeur, sa procuratrice générale et spéciale, puis le silence complet se fait sur lui.

Que devint-il? De Leau était-il malade et croyait-il sa fin prochaine ou bien en avait-il assez de la civilisation et re-

(1) Dans un article paru dans le **B. R. H.** de 1924, p. 106, nous avons déjà signalé combien la détention préventive à Montréal, en 1679, était singulièrement tendre.

tourna-t-il vivre parmi les Peaux-Rouges? Quelqu'un le sait peut-être qui nous le dira.

E.-Z. MASSICOTTE

---

## LE CHIRURGIEN FELTZ

---

Charles-Joseph-Alexandre-Ferdinand Feltz fut chirurgien-major des troupes à Montréal dans les dernières armées du régime français.

Feltz était arrivé ici en 1738 comme recrue dans les troupes de la colonie.

Il était d'origine allemande ou autrichienne et obtint son brevet de naturalité du Roi le 3 février 1758.

MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, écrivaient au ministre le 22 septembre 1740, au sujet du sieur Feltz :

“ Le Sr Felz est un homme de 30 ans venu dans les recrues de la colonie il y a deux ans; si l'on juge de sa capacité et de ses talens par sa réputation, c'est un bon chirurgien. La vérité est qu'il a fait à Montréal quelques opérations délicates de chirurgie avec succès; qu'il a la confiance et l'approbation du public de cette ville même dans sa façon de traiter comme médecin les autres maladies; c'est luy que les Hospitalières de Montréal ont choisi pour avoir soin des habitans malades dans leur hôpital. Elles en sont contentes au défaut du S. Benoist; sa profession luy fournit de quoy subsister honnêtement, si le Roy entretenait quelques chirurgiens en second, ce particulier conviendrait et nous croyons qu'il pourrait se former aux grandes opérations sous un habile chirurgien, cependant pour luy donner plus de facilité et de liberté de s'instruire et de travailler, M. de Beauharnois luy donnera son congé des troupes pour rester dans le pays, si vous le jugez à propos.

“ A Québec le 22 septembre 1740 ” (1).

---

(1) Archives de la province de Québec.

LOUIS CHARLAND

Commençons par une note ou addition au *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay, et dans le même genre, puisque c'est le plus simple et le meilleur. Le chiffre supérieur <sup>1</sup> remplace le mot *Montréal*; b. et s. sont pour *baptême* et *sépulture*. L'île Perrot est le lieu du premier mariage.

L'île Perrot, 17 janvier 1803

*Charland, Louis*, b. à Québec, 7 avril 1772; s. à Montréal <sup>1</sup>, 4 sept. 1813; fils d'Alexis et de Marie Poulin (de Be-loeil et ci-devant de Québec);

*Fearson* (et *Pearson*), M.-Joseph, fille de John et de Marie-Amable de Lagimaudière, de Sainte-Anne de Détroit; s<sup>1</sup> 13 juin 1808, 24 ans. Les témoins au mariage sont: Louis Dulongpré, peintre, "tenant lieu de père" à l'épouse, et Pierre Charland, frère de l'époux.

*Enfants*: Anonyme ondoyé, s<sup>1</sup> 10 nov. 1803—M.-Eugénie, b<sup>1</sup> 12 janv. 1805; s<sup>1</sup> 28 juin 1808 (15 jours après sa mère). — M.-Félicité, b<sup>1</sup> 1er déc. 1805; s<sup>1</sup> 11 fév. 1806. — Caroline, b<sup>1</sup> 28 nov. 1806 (parrain, Jacques Viger; marraine, Marguerite La Corne, veuve Lennox. Ici, note de M. E.-Z. Massicotte: "Donc, Jacques Viger visitait déjà celle qu'il épousera, à sa majorité, deux ans plus tard. Voir notre articulet sur Viger, dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, 1915, p. 148). Caroline ne vécut cependant "que l'espace d'un matin", et fut inhumée le 1er déc. 1806.

2e mariage: Montréal, 22 fév. 1810.

*Jones, Sarah* (Le nom du père n'est pas indiqué).

*Enfants*: Marguerite-Elise, b<sup>1</sup> 4 nov. 1811 (le père est dit capitaine d'artillerie). — Jacques-Daniel, b<sup>1</sup> 16 juil. 1812. — M.-Anne-Pamélie, b<sup>1</sup> 13 oct. 1813. — Ces trois enfants se sont-ils mariés? Ont-ils laissé des descendants? Nous avons cherché en vain.

Notes diverses :

Louis Charland était neveu de Charles-Marie, "l'herculéen Charland", comme dit l'annaliste des Ursulines, lequel s'illustra pendant le siège de Québec en 1775. (Voir sa biographie dans le *Bulletin* de janvier 1918).

Sur J.-B. de Lagimaudière, célèbre trappeur de la Rivière-Rouge, voir Morice, *Dictionnaire des Canadiens de l'Ouest*.

Le séminaire de Québec possède un portrait-aquarelle de Louis Charland, attribué à Dulongpré, un de ses amis, et témoin, comme on l'a vu, à son mariage. D'abord élève de cette maison de 1785 à 1790, Louis devint ensuite "écolier de Mr. Jones", comme il dit lui-même, et développa avec lui ses talents pour les mathématiques, l'arpentage, la cartographie, etc. Peut-être est-ce la fille de ce maître célèbre qu'il épousa en secondes noces en 1810. En attendant, alors qu'il n'a à peine atteint sa vingt-unième année, on le consulte, on lui pose des problèmes, et même des Anglais font appel à sa science. L'ancienne *Gazette* de Québec, comme collection, est aujourd'hui si rare, si incomplète aussi, qu'elle est devenue par le fait extrêmement intéressante pour les chercheurs, et c'est là qu'on trouverait la preuve de la haute renommée de Louis Charland, dès 1793, année où son nom et ses réponses y paraissent trois ou quatre fois.

Ainsi, le 7 février, cette question lui est posée dans le journal par un arpenteur anglais: "What is the distance between the ferry-house and Point Levis church?" Il répond, la semaine suivante, le 14: "Par la géométrie, par les logarithmes et par l'Échelle de Gunther, je trouve que l'espace demandé, entre l'église et la maison, est de 1867 verges. J'ai pris les logarithmes les plus près sans m'embarrasser des décimales." Louis Charland, "écolier de M. Jones".

Autre question, le 18 février: "Supposé la terre sphérique, trouvez de combien de lignes une tangente serait éloignée de la surface de la terre à 90 toises du point de contingence, un degré terrestre étant de 25 lieues, la lieue, de 3283 toises, la toise, de six pieds, le pied, de douze pouces, et le pouce, de douze lignes. On demande cela avec la précision des centièmes de lignes."

Réponse, le 28 février: "Monsieur l'Imprimeur, — Persuadé qu'il me serait honteux de ne pas répondre à la bonté qu'a eue un certain anonyme de vouloir bien me faire une question dans la *Gazette* de jeudi dernier, pour m'exercer comme il le dit, dans l'usage des logarithmes, quoique

pourtant, on ne s'en serve pas ordinairement en semblable opération, je vous prie d'insérer la réponse suivante :

“ Avec l'hypothèse que la circonférence de la terre est de 300 degrés de 25 lieues, j'ai trouvé par plusieurs opérations que l'espace demandé entre la surface de la terre et une tangente à 90 toises du contact, est de 75 centièmes de ligne avec ces autres décimales : 30,400. Louis Charland.”

Autre problème et autre réponse le 4 avril, mais alors le jeune savant se dit “ fort éloigné de Québec”, ce qui va peut-être couper court à ses correspondances publiques. Peut-être aussi a-t-il déjà commencé ses travaux d'exploration à travers le pays, et, en tout cas, d'après ses procès-verbaux d'arpentage, on voit que, en 1796, il est “ arpenteur-juré”, résidant à Québec; et que le 1er avril 1799, il arpente des terres de la paroisse et seigneurie de Saint-Vallier, district de Québec. *L'Almanach* de cette même année le donne en effet comme “ arpenteur à Québec”. A propos, cette autre collection si précieuse existe-t-elle au complet quelque part? Dans celle que nous avons pu voir, l'année 1800 manquait, mais 1801 nous apprend que Louis était alors “ inspecteur des *highways* à Montréal”. Tous les ans, de 1809 à 1813, il est, en plus, officier de milice, c'est-à-dire d'abord “ Lieutenant-adjutant”, ensuite “ Deputy-Assistant-Quarter-Master-General”, et il a, comme tel, fait sa part dans la guerre de 1812. C'est peut-être ce qui amena sa mort prématurée le 3 septembre de l'année suivante alors qu'il avait à peine 41 ans.

La *Gazette* nous fait lire cette annonce dans son supplément du 26 juillet 1798, Louis ayant alors 26 ans :

“ Par souscription sera publiée une carte topographique du Bas-Canada qui sera gravée par main de maître, carte compilée depuis la borne sud-ouest de la Province jusqu'aux comtés de Québec et Dorchester, par Samuel Gale et Jean-Baptiste Duberger, et de là en descendant jusqu'à et y compris l'île d'Anticosti par les soussignés. Cette carte sera accompagnée d'un livre intitulé : *Topographie Canadienne* in-8. Prix de la souscription £ 2, 10, 0; les cartes en trois feuilles et le livre broché.

“ Un d'eux (des auteurs) partira pour Londres afin d'y veiller à l'exécution de la gravure aussitôt qu'il y aura un certain nombre de souscripteurs.

“ Québec, 4 juillet 1798,

William Vondenvelden,  
Louis Charland.”

A tantôt quelques détails pour compléter.

Notre cher savant est bien oublié aujourd'hui à Québec autant qu'à Montréal, comme d'ailleurs son humonyme de 1775. Cependant quelques hommages, les premiers un peu anciens, il est vrai, mais tous apparemment sincères, devraient rappeler son souvenir. Nous citons, malgré les redites ordinaires en pareil cas, ces sortes de choses méritant d'être rassemblées et conservées telles quelles :

Maximilien Bibaud, *Le Panthéon Canadien*, p. 53 : “ Charland (Louis), géographe et antiquaire, passait pour le premier de ses compatriotes en fait de mathématiques. Il était inspecteur des ponts et chaussées à Montréal. Ce fut lui qui dressa avec Duberger la première carte correcte du Canada, publiée à Londres par Faden sous le nom de Vondenvelden. Il fouilla aussi le premier parmi les documents féodaux enfouis dans les archives de la province et publia : *Extraits des titres de concessions de terres en seigneuries*, par W. Vondenvelden et Louis Charland, Québec, 1803. Le commandeur Viger a été son digne élève. L. Charland est décédé en 1813, à l'âge de 40 ans ” (plutôt 41).

Benjamin Sulte, *Bulletin des Recherches Historiques*, 1895, p. 41 : “ Jean-Baptiste Duberger, natif du Détroit, 1767, entra au séminaire de Québec à l'âge de neuf ans et devint arpenteur, ingénieur et cartographe. En 1803, de concert avec Louis Charland, arpenteur, il dressa la première carte exacte du Bas-Canada qui ait été publiée. Charland et William Vondenvelden imprimèrent cette même année un petit volume intitulé : *Extraits des titres de concessions de terres en seigneuries*, pour accompagner la carte en question. Vondenvelden avait été quelque temps assistant arpenteur général de la province...” *En note* : “ Cette carte porte le titre suivant (abrégé) : *A new topographical map of Lower Canada, compiled from all former as well as latest surveys taken by order of the Provincial Government...* by Wil-

ham Vondenvelden, Assistant Surveyer, and Louis Charland, Land Surveyor, London, Jan. 1, 1803. Cette carte a 7 pds 3p. de longueur sur 2 de hauteur. Elle est cotée à £ 1, 5 sh. dans le dernier catalogue de Stevens. Le greffe de Vondenvelden est conservé aux archives de Québec”.

Dionne, *Inventaire des cartes, plans, etc.*, p. 11: “Il existe encore d'autres travaux cartographiques. A Charland nous sommes redevables d'un plan de la ville de Québec supérieur comme référence à tout ce qui a été gravé à propos de la bataille des plaines d'Abraham (dressé en 1799 — Original à Londres). En 1801, carte de la ville de Montréal avec ses projets d'accroissement.”

J. Huston, *Répertoire national* (1848), t. II, p. 373, à propos de Jacques Viger: “Inspecteur des ponts et chaussées de la cité et de la paroisse de Montréal, aucun magistrat municipal ne s'est plus activement occupé de ces améliorations et de ces dégagements qui, en assainissant une grande ville, y rendent la circulation plus libre et plus sûre. Il avait été initié de bonne heure à cette partie si utile de l'administration urbaine par son prédécesseur, M. L. Charland, auteur de la première carte topographique du Canada; et il ne laissa échapper aucune occasion de montrer que l'élève était digne du maître.”

Leblond de Brumath, *Histoire populaire de Montréal*, p. 291: “Dans les faubourgs on bâtissait des maisons sans le moindre souci de l'alignement; heureusement, un inspecteur fut nommé, par acte en date du 3 juin 1799, avec mission de dresser le plan de la ville et des terrains adjacents, et de veiller à l'ouverture des rues.” Charland n'est pas nommé, mais il apparaîtra, plus bas, deux fois, honoré maintenant, s'il vous plait, d'un “pont” que la cité lui a dédié: “Aux grands hommes, la Patrie reconnaissante!” tout comme au Panthéon de Paris.

Ainsi d'après le même M. de Brumath, p. 337: “1831. Incorporation de Montréal; la cité sera divisée en 8 quartiers: “Quartier Ouest (borné) au sud-est par le fleuve St-Laurent, depuis la rue St-Joseph jusqu'à l'embouchure de la Petite-Rivière, et du centre de la Petite-Rivière jusqu'au nouveau pont Charland vis-à-vis de la rue McGill.

“ Quartier Ste-Anne, comprenant la Pointe à Callière et le faubourg Ste-Anne — limité au nord-ouest par le centre de la Petite-Rivière depuis son embouchure jusqu'au nouveau pont Charland.”

Il nous plaît surtout de citer M. E.-Z. Massicotte, le très averti et très bienveillant archiviste de Montréal. *L'inventaire des cartes et plans de Montréal*, qu'il publiait dans le *Bulletin des Recherches Historiques* en février 1914, nous offre les deux intéressants passages qui suivent: “No. 64, 1801. Plan de la ville et cité de Montréal avec les projets d'accroissement dans l'étendue qui lui a été fixée par proclamation de Son Excellence Alured Clarke, Ecr, alors Lieutenant-Gouverneur de cette Province, fait. . etc. . . par Louis Charland. . . avec renvois montrant les noms des propriétaires des emplacements des faubourgs et de la Pointe à Callière. Dessin déposé au Palais de Justice de Montréal: 44 $\frac{3}{4}$  pouces par 62.

“ No. 67, 1803. Plan des fortifications de la ville de Montréal, avec les réserves intérieures et extérieures représentant les différentes empiétations faites sur les dites réserves; fait par ordre et d'après les instructions de MM. les Commissaires. . . . par Louis Charland, Montréal, 1802. . . . On croit que ce plan est disparu. Il y en a une reproduction gravée dans le *Board of Trade Semi-Centennial Report*, et une photographie au château de Ramezay.”

Cette même année, le soussigné avait l'honneur de faire visite à M. Massicotte, et de recevoir de lui le plus cordial accueil, “ heureux, disait celui-ci, de pouvoir lui montrer nombre de dessins très délicats, d'écrits relatifs à des terrains, tous de la main de Charland, et surtout le plan original de la ville, daté de 1801. Ce plan, très finement exécuté sur papier fort avait été, on ne sait quand, collé sur toile et ensuite couvert d'un vernis épais. Peut-être les siccatifs n'étaient-ils pas dès lors connus, et l'immense feuille ayant été enroulée sur elle-même, on imagine bien qu'elle s'écailla en maints endroits lorsqu'on voulut l'étendre. Ainsi plusieurs des noms écrits au bas disparurent, mais très heureusement, à force de recherches, M. Massicotte a pu en rétablir un grand nombre et faire faire de tout le plan une excellente copie (5 pieds par 4). Celle-ci est signée: E.-P.-J. Courval, dessinateur

géomètre en chef, Montréal, 20 octobre 1919, avec cette note: "L'original, conservé dans les archives judiciaires de Montréal sous le numéro 217, étant fort avarié, la présente copie est nécessairement incomplète. E.-P.-J. Courval."

Une lettre de M. Massicotte datée du 22 octobre 1914, finissait par ces deux lignes également à recueillir: "Louis Charland travaillait avec une délicatesse admirable. Son écriture est splendide."

*Et haec olim meminisse juvabit.*

P. SCRIBE

---

## LES DISPARUS

---

*Nazaire Levasseur.* — Né à Québec le 6 février 1848, du mariage de Zéphirin Levasseur et de Madeleine Langevin. Un des rédacteurs de *l'Événement*, de Québec, pendant dix ans. Il fut ensuite à l'emploi du gouvernement du Canada pendant plusieurs années. Il fit la campagne du Nord-Ouest en 1885 comme lieutenant au 9e Voltigeur de Québec. Il s'occupa aussi de musique et fut un des fondateurs du Septuor Haydn et de l'Académie de Musique de Québec. Décédé à Québec le 8 novembre 1927. A consulter sur Nazaire Levasseur le *Bulletin de la Société de géographie de Québec*, vol. 21, p. 193. Il avait publié *Femme ou Sabre*, traduction de Gilbert Parker (1898); *Ferdinand-Philéas Canac-Marquis, médecin-chirurgien, esquisse biographique* (1925) et *Réminiscences d'antans: Québec il y a 70 ans* (1926).

*R. P. Zéphirin Resther* — Né à Montréal le 21 août 1823, du mariage d'Ignace Resther et de Marie-Louise Leconte. Ordonné prêtre le 19 décembre 1846, il fut curé de Saint-Jean-Chrysostôme-de-Châteauguay, de Saint-Grégoire-le-Grand, de Saint-Hyacinthe, de Saint-Athanase, de N.-D.-de-Saint-Athanase puis encore de Saint-Athanase. En 1866, il entra dans la Compagnie de Jésus où il fut employé à prêcher des retraites et des missions. Il fut le grand apôtre de la dévotion au Sacré-Coeur. Décédé à l'Hôpital général de Québec le 16 juin 1893. Le Père Resther avait publié dans les *Mélanges Religieux*, année 1849, une série d'études remarquées sur le Moyen-Age (*Les anciens du séminaire de Joliette*).

## L'UNIQUE FONDEMENT DE L'HISTOIRE

Dans la remarquable préface qui accompagne son *Histoire de la Colonie française en Canada*, parue en 1865, l'abbé Faillon dit au lecteur comment il entrevoit l'histoire et quelle méthode il a adoptée :

“Aujourd'hui que la jeunesse canadienne tourne ses vues sur son histoire nationale et se plaît à l'étudier, nous croyons lui être utile en lui offrant un grand nombre de faits puisés dans leurs sources et accompagnés de leurs vraies circonstances, afin que par l'étude approfondie des faits, qui sont l'unique fondement de l'histoire, elle puisse se former à elle-même une juste idée du passé, et s'affranchir ainsi de la nécessité de s'en rapporter aveuglément à des écrivains hardis et superficiels, qui osent donner comme le résumé de l'histoire les idées qu'ils en ont préconçues, sans prendre la peine de l'étudier. C'est un abus trop commun de nos jours, que de vouloir suppléer au défaut d'études sérieuses par de prétendues vues générales, fondées sur des conjectures hasardées, plus ou moins témérairement, qu'on se plaît à décorer du vain titre de philosophie de l'histoire. Ces vues seraient utiles si elles étaient le résultat de l'étude des faits : la philosophie, ou la raison de l'histoire, consistant à expliquer les faits les uns par les autres, les effets par leurs causes, à montrer la dépendance et l'enchaînement des événements entre eux. Mais si l'on n'a pas étudié les faits avec soin et dans leurs sources, ces prétendues vues générales, que seront-elles autre chose que des suppositions imaginaires, souvent peu conformes ou même contraires à la vérité ?

“L'histoire n'étant que le simple exposé du passé, le travail de l'historien consiste à la rechercher dans les écrits des témoins des événements ou des écrivains contemporains les mieux informés et les plus dignes de créance. L'historien doit donc, pour inspirer confiance dans les récits qu'il fait d'événements arrivés avant lui, indiquer les sources où il puise et mettre le lecteur à même d'y recourir. C'est la méthode qu'ont suivie nos anciens historiens et c'est la seule qu'approuve la saine critique. Il est vrai qu'aujourd'hui peu d'écrivains osent s'y astreindre, à cause de la lenteur et des difficultés inséparables de cette méthode sévère. Il est pour-

tant nécessaire qu'un historien puisse toujours indiquer ses sources: ce n'est qu'à cette condition que les lecteurs judicieux peuvent accepter ses récits..."

LETTRE DE L'ABBE DESJARDINS A M. KING

Québec 26 8bre 1794

Monsieur,

J'use de la liberté que vous avez bien voulu m'accorder de vous adresser mes paquets; & je saisis cette occasion de me renouveler dans votre souvenir. J'ai été sensible aux bontés que vous avez témoignées à mon frère & à votre bonne volonté pour tous les ecclésiastiques français qui ont passé en Canada.

J'ai une grâce en ce genre à vous demander. Ce sont passeports pour le Canada. L'un pour Mr. Delavau, chanoine de St-Martin de Tours, actuellement à Baltimore.

Le 2e pour Mr. Chicoisneau, prêtre de la Congrégation de St-Sulpice, désirant se réunir à ses confrères au séminaire de Montréal & résidant actuellement à Baltimore.

Le troisième pour Mr. Joseph Dupont du Chambon de Vergor, émigré français venant des États-Unis.

My lord Dorchester refuse l'entrée du Canada à quiconque n'est pas muni d'un passe-port du secrétaire d'État. J'ose espérer que vous aurez la bonté de m'accorder ceux-ci. Je connais très particulièrement les personnes, & je réponds de leurs principes.

J'espère que Madame King & le Révd. Dr sont en bonne santé. Je vous prie de leur faire agréer mon respect.

Je suis avec des sentiments pleins de respect & de reconnaissance, Monsieur, votre très humble & très obéissant serviteur.

DESJARDINS

Mon frère vous prie de recevoir son hommage (1).

---

(1) Archives du Canada.

UNE LEGENDE D'AUTREFOIS

Parmi les gracieuses légendes que l'on chantait autrefois et que les amateurs de folklore recueillent pour les sauver de l'oubli, je choisis la suivante qui a joui d'une grande vogue.

J'en possède trois versions; une me vient de M. Napoléon Bourdeau, de Saint-Constant, une autre de M. V.-F. de Repentigny, anciennement de Saint-Timothée, comté de Beauharnois, et la troisième de M. Étienne Poitras, de Québec. Le texte ci-dessous est formée de ces trois versions:

La sainte Vierge s'en va pleurant  
Avec ses beaux cheveux pendant.  
Dans son chemin a rencontré  
Un boulanger, un boulanger.  
— Bon boulanger, bon boulanger  
Veux-tu donner du pain pour Dieu?  
Le boulanger pris de pitié  
Trois petits pains lui a donnés.

La sainte Vierge s'en va chantant  
Avec ses beaux cheveux pendant.  
Dans son chemin a rencontré  
Un cordonnier, un cordonnier  
— Bon cordonnier, bon cordonnier,  
Veux-tu donner des souliers pour Dieu?  
Le cordonnier n'a pas eu pitié  
Trois coups de pieds lui a donnés.

La sainte Vierge s'en va pleurant  
Avec ses beaux cheveux pendant  
Dans son chemin a rencontré  
Une petite fille, une petite fille  
— Bonne petite fille, bonne petite fille,  
Veux-tu donner du sang pour Dieu?  
La petite fille a eu pitié  
Trois gouttes de sang lui a données.

Le boulanger sera récompensé,  
Le cordonnier sera puni,  
La petite fille sera reçue  
Aux pieds du saint Enfant-Jésus.

\* \* \*

Cette légende a pu avoir plusieurs autres couplets; si le lecteur qui en connaît des variantes voulait me les signaler je lui serais reconnaissant.

E.-Z. MASSICOTTE

## LE BANC DU COLONEL

La fin du régime français fut aussi une fin à des dissensions qui troublèrent plus d'une fois les autorités ecclésiastiques et civiles, au sujet des honneurs dans l'église. Le pain bénit, les cierges, les rameaux, les bancs, le dais, le prie-dieu, l'eau bénite, les processions furent autant de sujets de mésentente, sinon de conflits entre évêque, curé, religieux, lieutenant-général de roi, officier de milice, juge, seigneur, capitaine de côte et marguillier.

Si le gouvernement anglais causa des ennuis aux autorités ecclésiastiques et religieuses, par contre, les querelles d'église, sous le nouveau régime, furent plutôt rares.

Jean-Baptiste Lecompte Dupré, seigneur de S.-François d'Argentenay, colonel des milices du district de Québec, s'imagina un jour qu'il avait droit à un banc dans l'église de Québec, à titre de colonel.

Une lettre du curé de Québec, adressée au curé de Montréal, en 1786, relate les démarches de Dupré, touchant l'obtention du banc, et la valeur du titre de ce banc.

“ Avant le départ du général Carleton, Mr. Dupré, colonel des milices à Québec, demanda au dit général Carleton un banc dans l'église comme colonel. Le général en parla à Mgr Briand, qui lui dit que jamais les colonels de milice chez les Français n'avaient eu de banc dans l'église; et on n'en parla plus; après l'arrivée du général Haldimand, mêmes demandes, mêmes réponses; enfin le Sr. Dupré ce printems s'est adressé au général Hope qui a écrit à Mgr de Québec, faisant connaître par sa lettre qu'il croyait convenable que le colonel eut un banc dans l'église. A sa lettre remise à Mrs. le curé et marguilliers, on a répondu qu'il y avait dans l'église un banc au roi loué conditionnellement, que Son Honneur pouvait le faire occuper par qui bon lui semblerait. Son Honneur Mr. Hope l'a accordé à Mr. Dupré.

“ Il est à remarquer que Mrs. les marguilliers n'en eussent point laissé prendre d'autres, si le roi n'avait point eu celui-là, et si le dit Sr. Dupré ne s'en fut point contenté.

Le 24<sup>e</sup> 8bre 1786.

Aug. D. Hubert, Ptre  
curé de Québec.

Et Lecompte Dupré, en sa qualité de colonel des milices, occupa dans la suite le banc du roi dans l'église de Québec.

Nous ignorons combien de temps subsista le banc du colonel dans l'église de Québec.

Quelques années plus tard, Pierre-Paul Nepveu-Sevestre, colonel des milices du district de Montréal, probablement jaloux du privilège accordé à Dupré, à Québec, voulut être traité sur le même pied à Montréal. S'adressant dans ce but au gouverneur du pays, Robert-Shore Milnes, il en reçut la réponse suivante:

Québec, 29 avril 1801

“ Monsieur,

“ Ayant mis devant Son Excellence le Lt-Gouverneur votre représentation concernant le banc appartenant autrefois au gouverneur dans l'église paroissiale de Montréal, Son Excellence est d'avis que vous devriez y avoir le même droit, en votre qualité de plus ancien colonel des milices, que Mr. Dupré l'a à Québec depuis plus de douze ans. En conséquence, il m'est ordonné de vous référer pour cet objet à Monsieur le supérieur du Séminaire comme le premier curé de la paroisse, persuadé que vous n'éprouverés aucune difficulté.

V. Baby, adj. gl. M.”

La lettre fut soumise aux fabriciens de N.-D. de Montréal, et produisit son effet. On était alors encore dans l'ancienne église, et aucun banc disponible ne pouvait être offert à Nepveu-Sevestre. On résolut d'en construire un, mais non spécialement réservé au colonel des milices.

Assemblée des curé et marguilliers le 29 juin 1801 :

“ L'assemblée a délibéré de faire faire un nouveau banc devant celui qui est occupé par mademoiselle de Rouville, pour l'usage du lieutenant-gouverneur et en son absence du premier colonel des milices, suivant les désirs de Son Excellence Robert Shore Milnes, lieutenant-gouverneur de cette province, comme il conste par une lettre adressée à Mr. Neveu Sevestre en date du 29 avril dernier, annexée au présent registre.”

Puis, dans le livre des bancs de l'église N.-D. de Montréal, figure en tête (No 1) “ Banc du colonel ” avec zéro

dans la colonne des recettes, et de l'année 1804 à l'année 1829, date de la démolition de l'ancienne église.

Le colonel n'avait pas joui longtemps de son banc, si toutefois il pût l'occuper, puisque sept mois après l'obtention de son titre, décédait le 25 janvier 1802, " Pierre-Paul Neveu-Sevestre, écuyer, colonel de la 1<sup>ère</sup> division de la milice canadienne, district de Montréal, âgé de quatre-vingt-quatre ans. "

Quel incident se produisit-il en 1821, relativement au banc du colonel, construit plutôt pour l'usage du lieutenant-gouverneur que pour celui du colonel?

Le comte Dalhousie, non catholique et non très-sympathique aux Canadiens-français, tenait les rênes du gouvernement à cette époque.

L'assemblée des marguilliers du 15 juillet 1821 a délibéré comme suit: " Mettant de côté toutes questions de droit, le premier banc du côté de l'épître sera à l'usage du premier colonel ou lieutenant-colonel catholique de la ville de Montréal. "

En 1829, l'église actuelle était ouverte au culte.

Le 26 juin 1831, les marguilliers affirmaient de nouveau, et dans les mêmes termes, la résolution du 15 juillet 1821, relativement au banc du colonel; et permettaient en même temps à Louis Guy, d'occuper ledit banc, " comme 1<sup>er</sup> colonel, ou lieutenant-colonel catholique de Montréal. " De fait, il l'occupa pendant onze années.

En 1842, il s'éleva une question de droit sur la légalité du " banc d'honneur occupé par Louis Guy. "

La fabrique chargea l'avocat Toussaint Pelletier, savant jurisconsulte, de donner son opinion sur la question.

Dans un long mémoire, en date du 30 novembre 1842, couvrant quatorze pages de papier écolier, l'avocat Pelletier, ressassant toute l'ancienne et nouvelle législation sur les bancs, pesant la valeur des délibérations de la fabrique du 15 juillet 1821 et du 26 juin 1831, exprima son opinion en ce sens: que la permission accordée à Louis Guy d'occuper le premier banc du côté de l'épître, pouvait être rescindée.

De fait, elle le fut: et depuis cette date, il paraît n'être plus question du banc du colonel, dans l'église de N.-D. de Montréal.

Louis Guy, "notaire de Sa Majesté et membre du Conseil Législatif", d'après son épitaphe dans le cimetière de N.-D.-des-Neiges, décéda le 17 février 1850, âgé de 84 ans.

O. LAPALICE

---

## UN M. DE BELVÈZE AU XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE

---

Nous avons déjà dit que M. P.-G. Roy avait raconté la visite du commandant de Belvèze à Québec en 1855 et nous avons ajouté la chanson qui rappelle le passage de ce marin français aux Trois-Rivières (*B. R. H.*, XXX, p. 62). Aussi ne revenons-nous sur le sujet que pour signaler qu'un siècle plus tôt (tout près) un autre Belvèze se trouvait en Canada, et probablement dans l'armée.

\* \* \*

Le 12 janvier 1760, Paschal-Henry-Marie Fabre La Perrière, natif du bourg de Carmenel, paroisse de Saint-Jacques de Montredon, diocèse d'Alby en Languedoc, faisait dresser son contrat de mariage avec Marie-Catherine Aubuchon-Lespérance, âgée de seize ans et fille de Étienne Aubuchon-Lespérance, capitaine d'une compagnie de milice, de la côte Saint-François d'Assise de la Longue-Pointe.

A ce contrat étaient présents: Jean-Pierre Fay, lieutenant des grenadiers au régiment de Béarn; Henry de Salvignac, lieutenant au dit régiment; Claude Corbierre, lieutenant des troupes légères et Daniel de Chabert Joncaire, lieutenant dans les mêmes troupes; Ignace Souigny, Charles Clément de Sabrevois de Bleury et son épouse, enfin Messire Jean Beauzèle, prêtre missionnaire, faisant les fonctions curiales à la Longue-Pointe.

Le mariage fut célébré le 14 janvier par l'abbé Beauzèle devant les mêmes personnes, avec en plus les suivants qui signent: La Morendière Chabert et Belvèze.

Est-ce un ascendant du fameux commandant de la *Capricieuse*?

E.-Z. MASSICOTTE

## A PROPOS D'OSCAR DUNN

---

Le 30 avril dernier, j'avais le plaisir de refaire, à Québec, l'ayant complétée par des détails nouveaux, la conférence sur Oscar Dunn que je donnais à Montréal, en février.

Le matin même, quelqu'un me signala le *Bulletin des Recherches Historiques* (livraison de mai), paru ce jour-là. Le *Bulletin*, curieuse coïncidence, contenait un article de quatre pages sur Oscar Dunn. L'auteur de cet article, M. Francis-J. Audet, sans apporter de l'inédit ou quelque fait saillant, contribuait néanmoins à remettre devant les lettrés la belle figure du brillant journaliste.

Une petite note, au bas de la page 291, me concernait tout particulièrement. D'après M. Audet, je porte, avec l'honorable M. Chauveau, le poids d'une grave erreur relative aux origines d'Oscar Dunn. Chauveau n'étant plus là.— et depuis longtemps,—force m'est bien de répondre pour les deux.

M. Audet, reprenant à son compte les dires de quelques contemporains de Dunn soutient que l'auteur du *Glossaire canadien français* est le petit-fils de l'honorable Thomas Dunn. Ce dernier naquit à Durham, Angleterre, en 1729, arriva à Québec peu après la conquête, fut membre du Conseil exécutif et administrateur du gouvernement du Bas-Canada. Oscar Dunn n'est pas, par conséquent, le petit-fils des Loyalistes écossais venus des États-Unis vers 1778, comme je le déclarais dans ma conférence.

Je serais curieux d'apprendre sur quels documents s'appuie M. Audet pour faire semblable affirmation. Rien, dans les papiers d'Oscar Dunn n'indique un rapport de parenté quelconque entre celui-ci et Thomas Dunn. La veuve du journaliste, qui lui survit depuis 1885, ignore tout à fait cette pseudo-filiation. Sa soeur, morte il y a deux ou trois ans, n'en avait jamais entendu parler. Enfin, un obstacle matériel se dresse. Thomas Dunn, écrit M. Audet, est né en 1729. Or le père d'Oscar, le docteur William Oscar Dunn, est né lui-même en 1824. Son propre père, grand-père d'Oscar, qui, d'après M. Audet, serait l'honorable Thomas, aurait donc eu, à l'époque de cette naissance, 95 ans... Rece-

voir un fils à cet âge, c'est, ma foi, un prodigieux exemple de verte vieillesse!

Oscar Dunn ne pourrait donc qu'être tout au plus l'arrière petit-fils de l'honorable Thomas Dunn. Or, rien ne prouve qu'il le soit si l'on interroge les parents du journaliste et si l'on parcourt les papiers de famille. Bien plus, M. Audet pourra lire dans l'*Écho de Saint-Justin* (1er juin 1924 et 2 mars 1925) deux articles qui établissent la généalogie complète d'Oscar Dunn. Il n'est, dans ces articles, aucune trace de Thomas Dunn, né en 1729, administrateur du Bas-Canada en 1805-1807 et en 1811, selon M. Audet, à un âge fort avancé, et heureux père d'un joli garçon, à 95 ans! Et en quoi Oscar Dunn, petit-fils des Loyalistes de 1778, serait-il moins Canadien que l'Oscar Dunn descendant d'un Anglais venu à Québec en 1763?

Il y eut, certes, un Thomas Dunn, arrivé au Canada à la suite des troupes de Wolfe, membre du premier Conseil législatif (conseil du gouverneur), en 1763, maintenu par la suite dans ces fonctions, et, vers 1790, administrateur du Bas-Canada. Mais ne l'introduisons pas de force dans l'ascendance de notre cher Oscar Dunn.

M. Audet voudra bien me permettre maintenant de lui signaler, à mon tour, quelques erreurs qui s'évalent dans son article.

C'est le 17 décembre 1852, non le 15 décembre 1851, que mourut, aux Bermudes, le père d'Oscar Dunn; et sa mère, Mathilde Beaudet, était morte le 29 juin de la même année. Ce n'est donc pas la mère qui put engager le procès célèbre. En réalité, ce fut l'aïeul Beaudet qui, finalement, se vit confier l'éducation d'Oscar Dunn et de sa soeur.

Si M. Audet lit ma conférence que publiera, en juin, la *Revue Trimestrielle*, il constatera de plus qu'Oscar Dunn entra au *Courrier de Saint-Hyacinthe* tout en faisant sa philosophie avec messire Désaulniers, qu'il y retourna après ses études de droit et avant son voyage d'Europe. Ce voyage, qui ne dura pas deux ans, est de l'année 1868, et la première candidature d'Oscar Dunn, dans Saint-Hyacinthe, n'eut pas lieu en 1867,—Dunn n'avait alors que 22 ans et étudiait le droit—mais en 1872.

Pour finir, remercions M. Audet. Grâce à lui et aux erreurs sans doute involontaires qu'il a commises, Oscar Dunn aura eu deux fois les honneurs du *Bulletin des Recherches Historiques*. Si M. Audet découvre le lien du sang entre Oscar Dunn et l'honorable Thomas, les lecteurs du *Bulletin* peuvent s'attendre à un troisième... et même à un quatrième article.

JEAN BRUCHESI

---

### LES DISPARUS

---

*L'honorable Jean-François-Joseph Duval* — Né à Québec le 17 juillet 1802, du mariage de François Duval, enseigne au régiment Royal Canadien, et d'Anne Germain. Il fut inscrit au barreau le 21 juillet 1823. Le 30 juin 1829, à peine âgé de vingt-six ans, il était élu député de la haute-ville de Québec sur son ancien patron, M. Vanfelson. Il représenta ce comté à la Chambre d'Assemblée jusqu'aux élections générales de 1834. Le 11 juillet 1839, MM. Duval et Andrew-William Cochrane étaient nommés juges assistants de la Cour du Banc de la Reine, pour siéger et agir à la place des juges Panet et Bédard pendant leur suspension. En 1853, M. Duval était nommé juge puiné de la Cour du Banc de la Reine, et, le 4 mars 1864, il devenait juge en chef de la même cour. Le 1er juin 1874, le juge en chef Duval, fatigué par une longue vie d'un travail ardu, prenait sa retraite. Il décéda à Québec le 6 mai 1881. " C'était à coup sûr une des figures les plus originales de notre monde que celle de ce magistrat d'une humeur si indépendante, d'un esprit si caustique. Il n'était pas toujours commode sur le banc, car il devinait plus volontiers ce que l'avocat allait dire qu'il n'écoutait ce qu'il disait. Bride sur le coup, son esprit courait en avant: tant pis pour les plaideurs qui n'avaient pas à leur service un avocat bien doué, à la parole lesté, à la pensée prompte! Ce défaut, si c'était un défaut, était corrigé par une rare conscience, une parfaite rectitude. Honnête homme autant qu'homme d'esprit, solide jurisconsulte autant qu'irrépressible interrupteur, tel était M. Duval. "

LETTRES DE L.-J. PAPINEAU A ROBERT  
CHRISTIE

(Suite et fin)

Voyant la persistance opiniâtre avec laquelle l'administration poussait cette mesure; jugeant que la volonté de lord Elgin s'effaçait devant les petitesesses de ministres nécessiteux d'argent & de popularité mal acquise, j'ai à la fin considéré la difficulté de front, j'ai pris de bons avis légaux, et me suis mis à l'abri je pense du Bill, tel que l'avait fagoté Mr Drummond. J'ai concédé en censive à mon fils, cent vingt mille arpents, tout le résidu de mon terrain non concédé, et lui en ai par un autre contrat vendu pour une bagatelle la commutation en franc alevu roturier en vertu et sous l'autorité de l'acte de Mr Christie, tout cela avant la sanction du statut actuel. J'en fais un grand propriétaire de plus des deux tiers de la seigneurie, et reste seigneur du tiers concédé seulement. J'ai envoyé ces titres au Receveur Général et l'offre de 5 par cent sur la commutation, tout en lui citant les titres de ma concession qui portent que je ne dois que la foi et hommage et une maille d'or de la valeur d'onze livres tournois à chaque prestation franche *pour toujours* de toute autre redevance. Il m'a répondu que ma lettre, offres et titres étaient référés aux officiers en loi de la Couronne. Il me répondra de nouveau quand ils auront donné leur opinion. Si par hasard vous voyiez quelques uns d'eux, qui parleraient autrement que sous secret de mes actes, vous seriez bien obligeant de me faire part de leurs sentimens, pendant le délibéré de leurs hommes de loi, pour que je fusse mieux préparé à répondre, si contre mon attente, ils inclinaient à trouver dans les subtilités & le dédale des livres, quelque objection à ma juste demande.

Vous avez bien répondu à Mr Chauveau en lui disant que si je ne lui avais point écrit ce n'était pas pour l'offenser. Il m'écrivait confidentiellement pendant l'agitation des élections, pour se plaindre avec raison de l'amertume des aggressions des libéraux de Montréal contre l'administration; et de la contradiction qu'il y avait chez eux, d'avoir l'air de former avec Mr Cauchon, rétrograde si prononcé, une coa-

lition toute immorale, &ca. Comme cette lettre était purement politique, et qu'à mon départ de Québec, j'avais secoué la poussière de mes pieds, en disant que j'étais très décidé à ne point rentrer dans la vie publique, j'ai fait ma route pour la fuir, sans tourner la tête en arrière. Ces plaintes avaient l'air d'une invitation à me jeter dans la lice, entre des combattants acharnés; ils avaient l'air de croire que je devais m'employer à engager leurs adversaires à considérer qu'une coalition avec le ministère, auquel ils pourraient forcer la main et en obtenir des concessions populaires, serait pour eux plus honorable & plus utile au Pays; ils avaient l'air de croire que je pouvais les influencer, et dès lors que j'étais un peu responsable du mal qu'ils disaient. Ils n'en était rien; sorti de la lutte c'eut été une indiscretion inutile aux autres, honteuse pour moi, que d'offrir des avis qui ne m'étaient pas demandés. Les dernières paroles que j'avais dites par hasard en rencontrant Mr Glackmayer dans la rue à qui je disais, où vous présenterez-vous? et qui me répondait, l'on m'invite à le faire au comté de Québec, furent, mais quoique le ministère ne vaille pas grand chose, l'opposition de Mr Cauchon est bien pire, et si vous aviez égale chance de succès, votre candidature à Montmorency serait plus désirable qu'au comté de Québec. De cette conversation toute accidentelle, on a prétendu que je prêtais appui au ministère. Il n'en était rien. A Brown et aux autres de l'opposition qui me sollicitaient de prendre part aux débats, j'avais répondu vous n'avez pas dans l'opposition un assez grand nombre d'hommes, pouvant agir de concert, et méritant mieux que ceux qui y ont la confiance publique. Ni eux ni vous ne me convenez, et je ne conviens à aucun parti. Vous avez une misérable tactique par laquelle des hommes en désaccord pactisent, uniquement en vue de déplacer ceux qui sont casés, pour les remplacer, sans pouvoir ni vouloir faire mieux que les autres. Vous acceptez l'union des Provinces, la longue durée de la connexion coloniale; ces erreurs vous ruineront tous de réputation les uns après les autres; moi je vais planter des choux, et n'ai rien à dire dans vos altercations. Individuellement j'ai de l'estime et de l'amitié pour Mr Chauveau, aimable & instruit; de bon coeur et de bonnes manières; un peu faible pour les luttes prolongées, acharnées & maussades, de

nos petites sociétés, faites lui bien des amitiés de ma part. Dites lui que je n'écris point dans les journaux et que je les lis rarement, parce que les rayons de ma bibliothèque sont garnis de quelques milliers de volumes, dont les moindres valent mieux à mon avis, c-à-d. sont plus de mon goût, que les meilleurs journaux provinciaux.

Vous renouvez l'engagement ci-devant pris de venir nous voir avec Madame Christie & Mademoiselle Doucet. Tous, nous vous en remercions bien affectueusement. Vous êtes indéterminé de savoir si vous viendrez en mai où il y a plus de fleurs ou en septembre où il y a plus de fruits. Suivez mon avis; venez en mai, parceque l'on peut, soit demeurer jusqu'en septembre ce qui serait le mieux, soit si l'on prend son vol pour trop tôt après l'arrivage, se concerter, pour visiter d'autres portions des Provinces, mais en repassant à l'automne par ici, avant de rentrer en hivernement. (Vous n'avez pas encore mordu à l'appas, ou vous ne m'en dites rien d'étudier l'histoire ancienne du Canada français. Mais familiarisez-vous avec les manuscrits copiés à Paris et les vieux bouquins de ces premiers tems et vous vous y attacherez. Demandez à Mr Faribault qui a ces manuscrits sur le bout de son doigt et les sait par coeur, si ce serait long de vous procurer et par vous à moi, la datte & le titre de la plupart des pièces copiées pour la Chambre. Comparant cette liste avec celle des pièces que j'ai copiées pour mon usage, je pourrai peut-être en faire copier ici, qui rempliraient quelques lacunes dans celles de Québec, et réciproquement.)

Madame Planté qui avait bien raison de se fâcher tout rouge par fois, contre la paresse de son gendre, qui ne lui avait pas écrit pendant qu'elle était ici, a donné tant & tant de tems à le gronder sans relâche, qu'il ne lui est pas resté un moment pour se souvenir qu'elle nous avait promis d'être aussi parfaite, comme elle le trouvait imparfait, de nous écrire souvent; de nous tenir au courant des amours & des mariages de Québec; quelles aimables veuves profitant de l'expérience acquise, auraient l'adresse de jouer de bons tours à des craintives jeunes demoiselles, en leur escamotant leur futur. Elles feraient cela sans scrupule & sans remords; en se disant: Bah, nous ne leur ferons point grand tort; un de perdu, deux de retrouvés pour la fillette; mais

pour nous, il n'y avait pas un instant à perdre; si celui-là n'était tombé dans le piège, personne ne s'y serait plus jamais pris. Qu'elle soit persuadée la bonne cousine que nous serons tous heureux d'avoir par lettres le plus long possible d'innocentes médisances, comme le babil des villes en fournit incessamment. Nous, au contraire, dans la retraite n'ayant à parler que de ceux que nous aimons, nous disons toujours du bien et sommes toujours édifiants. Le frère Pierre Bruneau passant l'hiver avec nous, Québec et les amis de Québec sont le principal sujet de nos entretiens. Si Julie n'a pas écrit à Me Planté, c'est qu'il y a peu à dire d'ici, et beaucoup à apprendre de chez vous. Que l'on ne sait point si elle est chez son gendre ou chez elle ou ailleurs, Madame Doucet (Bruneau) est-elle rendue à la santé, à sa famille, à la société où elle a tant de titres à être chérie et admirée? Son malheur a été douloureux à tous ceux qui l'ont connue, à moi qui éprouve un malheur analogue dans ma famille, il est particulièrement pénible.

Je vous répète mes remerciements affectueux, sur votre persistance à demander justice pour moi, dans une question d'intérêt. Vous poussez l'épée dans les reins à des paresseux. Ils vous promettent de se réveiller en mars prochain, aux équinoxes, au tems où ils seront aussi longtems debouts que couchés. Comme vous le dites, ils n'ont aucun motif possible de vous permettre de s'occuper de cette affaire, s'ils n'avaient pas eu l'intention de le faire. C'est bien vrai; mais à vous et à moi, elle semble si clairement & si fortement expliquée par votre travail, que Oui pouvait aussi bien se dire au solstice d'hiver, pour peu qu'ils y eussent mis de bonne volonté. Si le nouvel an et le soleil nouveau fondent la glace de leur coeur, je vous en aurai à coup sûr la principale obligation. S'ils m'aident par le paiement de cette dette, soit à bâtir un moulin, soit à fonder un couvent, la médaille sous la pierre angulaire, devra être Christie posuit, et non point, Magnificentissimi et sapientissimi Ministri, posuerunt.

Adieu, mon cher Monsieur. Après avoir embrassé pour moi votre cercle de famille, tâchez de deviner quel est le cercle de mes belles & bonnes amies, qui vous en permettront autant, si vous vous présentez de ma part à moi qui ai été

toujours sage et qui suis loin et qui ne le permettraient pas pour votre compte, parceque trop près, vous deviendriez peut-être trop entreprenant. Serrez la main à mon respectable & estimable ami Messire Parent, Mrs Trudeau, Dubord &ca. &ca.

Votre bien sincère ami,

L. J. Papineau

Robert Christie Ecuier  
Québec (1)

Petite Nation, 15 mars 1855.

Mon cher & estimable ami,

Votre intéressante lettre du 22 février dernier m'est parvenue dans un moment où j'ai été brisé par la douleur & par la maladie qui l'a suivie. Ces circonstances feront excuser le retardement de ma réponse. Reprenant les choses de plus haut, les énormités injustes que comportait le bill de tenure, tel qu'introduit par Mr Drummond, m'ont cloué au bureau sans désenparer pendant 9bre & 10bre derniers. Entouré d'avocats et de notaires et protégé par ce que vous aviez judicieusement fait, pour faciliter les commutations, je me suis très légalement mis à l'abri des confiscations dont me menaçait ce bill, qui barbouille irrémédiablement la réputation de son auteur. Dans un établissement nouveau, où il n'y a de notaire résident que depuis peu d'années, des centaines d'individus avaient leurs terres, par eux-mêmes ou leurs vendeurs, depuis vingt-cinq ans et plus, sans contrats de concessions. Leurs noms entrés dans les terriers, leur possession publique comme propriétaires, les acomptes successivement reçus par mon père, par mes agens & par moi, les lois & la coutume, leur fesaient des titres à leurs terres aux mêmes conditions que leurs voisins, qui avaient pris leurs contrats de concessions, parfaitement complets & surs, devant tous les tribunaux possibles, dans un état de civilisation. Mr Drummond, *procureur général législateur*, déclarait, que par terrein non concédé, fesant réversion à la couronne, il fallait entendre ceux qui n'avaient pas de contrats de concessions.

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal.

C'est Robespierrien & terroriste, plus que ne l'avait été l'Assemblée Constituante française, lors de l'écrasement sanglant de l'ancienne société française, car elle a accordé des indemnités bien plus amples, que celles que le bill, même tel que réformé, laisse aux propriétaires de seigneuries, qui ici n'ont nuls privilèges politiques, seuls motifs du rachat de leurs droits, dans la France révolutionnée, ensanglantée et incendiée par des bandits, lors de ce rachat. Là c'était une question toute politique, l'abrogation de l'ordre de la noblesse & du monopole qu'elle avait dans la marine, l'armée et la magistrature des emplois, et l'exemption sur ses biens de taxes rejetées sur les seuls roturiers et leurs biens. Là c'était le prolétariat nécessiteux qui réclamait justice contre l'usurpation violente, ici en pleine paix, c'est le gouvernement de quelques hommes nécessiteux, dépendants de la faveur populaire pour ralentir les trop fréquentes saisies de leurs créanciers; s'attaquant sans autre nécessité que celle de se conserver en place, en vue du lucre de leurs places, à un droit de propriété, qui a été exercé, il est facile de le démontrer avec justice pour tous, avec avantage et bienfaisance pour les pauvres, qui vont rapidement descendre sous les nouveaux arrangements, de la classe de petits propriétaires indépendants, à celle de journaliers prolétaires appauvris. La vie forcément trop sédentaire de ces deux mois, m'affaiblit beaucoup & cette faiblesse m'a si soudainement vieilli, que chaque fois que je me suis le moins du monde exposé à un léger refroidissement, par quelque sortie de la maison, j'en ai été gravement incommodé. Il a fallu m'y clouer & cette inaction continuait à être effet & cause de maladie. Enfin il m'a fallu appeler consultation de plusieurs médecins. Celui de l'endroit me soignait tout doucement, parceque la maladie affreuse, inguérissable de soixante & huit ans, puis la faiblesse additionnelle, suite de la réclusion, demandaient un traitement très doux, tout doux. Après consultation, ils ont conclu qu'il en fallait un très énergique. Le premier me laissait mourir, j'ai cru que le second m'assommait. Néanmoins cette violence paraît avoir été utile. Depuis quelques jours l'appétit, les forces, l'énergie vitale, me semblent croître sensiblement. Je me mets donc à vous répondre pour vous remercier des consolations que vous me donnez en me laissant voir

votre arrivée avec Madame Christie & Mlle Doucet à l'ouverture de la navigation. Ce sera nous retrouver dans les salons de Mesdames Doucet & Bruneau mères, ou avec les visions roses de l'avenir, que se fait la jeunesse, nous étions si bien casés. Il y a eu depuis lors, bien des deuils, des troubles, des mécomptes alors imprévus, & sur lesquels on réfléchit & l'on s'attriste quand on est seul. Mais l'amitié croit & se fortifie, chez les personnes vraies & bonnes, jusqu'au dernier terme de la vie. Quand donc de vieux amis peuvent se retrouver, c'est le moment d'écarter les souvenirs fâcheux, et d'appeler à son aide tous les souvenirs consolateurs. Julie & moi avons donc besoin de nous trouver réunis avec vous trois, avant de partir pour là bas, là bas, bien loin.

Dans le tems où votre lettre m'est parvenue j'étais dans l'affliction profonde, que m'a donnée la mort de mon cher et seul petit fils, magnifique enfant de près d'onze mois, que sa première maladie nous a enlevé. Connaissant l'extrême sensibilité de mon fils & de ma brue, et la faiblesse naturelle de leur constitution, qu'ils n'ont fortifiée que par des ménagemens continuels et des soins éclairés, je me suis nourri de larmes & d'alarmes pour eux et sur notre perte commune, plus que je ne pouvais porter. Amédée m'écrivait qu'il voulait venir apporter lui-même les restes de son cher enfant. Je cherchais par l'intermédiaire d'un ami à le détourner d'une tâche qui me paraissait trop dangereuse pour lui, en suggérant à ce bon ami et bon parent de venir lui-même. Mais la mère eut cru voir une espèce de tiédeur coupable à confier un aussi saint & précieux dépôt en d'autres mains qu'en celles du père lui-même. Le cher enfant a accompli courageusement ce triste devoir. Nous avons déposé ensemble les reliques de notre beau petit ange dans la chapelle de famille bâtie dans un bouquet de bois, à une couple d'arpents de la maison. Mon cher Amédée, à la mort de mon Gustave que je faisais enterrer dans l'église paroissiale, fut le premier à parler de bâtir cette chapelle de famille, ce à quoi je pensais sans en avoir encore parlé, en vue d'y déposer les restes de mon père et de mon fils, en attendant les miens, supposé que j'eusse le tems de la finir. Et c'est pour engloutir la dépouille mortelle de son cher enfant que la première fosse y a été ouverte. Voilà la vie & ses déboires & ses déceptions. Il y

faut faire son devoir tant que l'on est debout, & au bout tomber sans regret. Voilà tout ce que je sais.

La mort de mon bon ami Mr Parent m'a surpris & profondément affligé. Malgré les préjugés que trop d'hommes de son ordre ont nourri contre moi, lui a toujours été fidèle à notre ancienne amitié. Mr Demers & lui m'ont toujours aimé, défendu & excusé, dans un tems où c'était presque article de foi et dogme ecclésiastique de ne plus prier pour ma conversion, mais de me maudire, comme déjà réprouvé & condamné par avance. Petitesse des petites sociétés qui ne m'ont ni surpris ni irrité contre les trompeurs & les trompés. Nous étions vingt deux écoliers qui entrions en Rhétorique, Mr Parent & moi. J'étais le plus jeune de quelques jours seulement plus que l'aimable curé Raby et lui, deux ou trois ans plus que les autres. Je suis le seul survivant. Il n'y a point de raison pour qu'il en soit ainsi, car je ne puis affirmer que j'ai vécu plus sagement que les autres, vu qu'il y en a eu six de prêtres; à moins que l'on ne veuille dire que ceux-ci se sont tués par trop d'abstinence, & les autres par trop de bombance, et que c'est parce que j'ai pris le juste nécessaire, ni plus ni moins, que je n'ai point la goutte, comme plusieurs de mes amis bon vivans & survivans, et que je n'ai pas encor rejoint la bonne compagnie de mes condisciples rhétoriciens, qui me chantent leurs Catilinaires et leurs Milonienes, pour me reprocher d'être lent à les suivre. S'ils revenaient frapper sur ma table, pour m'assurer qu'ils sont tous bien, je doublerais le pas. En attendant j'aime autant attendre, pour savoir comment se terminera et la guerre contre la Russie & les nobles efforts que nous faisons pour défendre les libertés turques, à la condition d'étrangler quiconque parlera de liberté & de régime constitutionnel, chez nos protégés Portugais, Espagnols, Hongrois, Romains, Napolitains &ca, et en attendant que nous venions au secours de l'ordre, contre l'anarchique démagogie des Etats-Unis. Le monde entier est plus menteur qu'il ne l'a été à aucune époque antérieure et le gouvernement responsable en Canada, blague & menterie plus ridicule que celle d'aucun autre gouvernement. Voilà ce que je crois sincèrement, moi qui sur tant d'autres sujets, suis excessivement dubitatif.

Les manuscrits copiés à Paris doivent être extrêmement précieux. L'Assemblée devrait les faire imprimer, en cas d'incendie du Parlement, bien plus exposé aujourd'hui qu'il ne l'était à Montréal, vu sans ce risque, parce que dans chaque pays, on ne peut jamais rendre trop généralement connu tout ce qui se rattache à ses origines & à son histoire, que s'il y a des difficultés à obtenir cela du Gouvernement, il ne faut pas ainsi laisser la lumière plus longtems sous le boisseau. Pourquoi Mr Christie, Mr Faribault, & autres hommes éclairés à Québec, ne feraient-ils pas imprimer dans le feuilleton d'un journal ces précieux renseignements, avec condition que ces feuilletons seraient réimprimés à fur et mesure pour former des volumes octavos, que l'imprimeur vendrait à son profit. Le feuilleton procurerait quelques souscripteurs additionnels à ceux qui peuvent patiemment supporter le journalisme, universellement personnel, injurieux & dégoûtant du Canada, et les volumes, je n'en doute point, ayant si peu coûté, parcequ'ils n'auraient pas occasionné une dépense spéciale, pourraient tous se placer, si le journaliste se contentait d'un profit modéré. Un volume de six mois en six mois, ne laisserait pas l'éditeur attendre longtems la rentrée de ses avances de papier. Mes manuscrits n'ont pas le même prix que ceux-là. Copiant pour mon usage particulier, je n'ai pas copié textuellement, mais par extrait, ce qui me paraissait plus intéressant dans chaque document, omettant ce qui l'était moins, pour moi. Je ne demandais à Mr Faribault que les titres et dattes des principaux documens de la chambre, pour en regardant aux miens lui indiquer en échange, ceux qui sont importants & qu'il n'aurait pas reçus. Je suis heureux d'apprendre que la belle madame Doucet est rendue aux douceurs de la vie de famille et de la société de Québec, dont elle sera toujours un des brillants ornemens. Vous avez peur de ma galanterie & je n'ai point peur de la vôtre. Voilà ce que c'est que d'avoir été toujours sage. L'on aime bien les dames, mais l'on est en même tems tout respect pour elles, plein de foi & de confiance en leur sagesse. Si l'on est soupçonneux, l'on proclame par là, que l'on a été un peu vaurien, et que l'on voudrait bien les mesurer à son aulne. Je vous en soupçonnais, mais n'en étais pas certain. Bah, à tout péché miséricorde. Je vous ferai de si bons sermons, qu'a-

près ceux-là vous ne rechuterez plus. D'ici là jouez de votre reste.

Vous êtes, ou allez être employé, ce qui sera conforme à votre habitude et à votre amour du travail littéraire & de législation. Vous n'en avez pas besoin, grâce à Dieu & votre travail passé, pour votre confort, mais vous pouvez continuer à être utile au pays; à lui donner plus que vous n'en recevrez; puis l'occupation chasse les mauvaises pensées. Que tout vous advienne, comme vous le pourrez souhaiter, je m'en réjouirai.

Auprès du docteur Parent, de madame Painchaud, du cercle des parents & amis de notre très respectable et vertueux défunt ami, soyez l'interprete de ma douleur de sa perte, de mes sympathies & participation à leur deuil. Embrassez pour moi, mais accompagné d'une vertueuse déférence & timidité mesdames Christie, Parent, Trudeau, Planté, Doucet, Melles Doucet, Trudeau &ca, &ca, &ca, puis de cordiales amitiés aux amis, aux époux. Tous et chacun d'eux et d'elles me feront honneur et plaisir, s'ils nous viennent voir dans notre hermitage.

Votre ami bien affectionné

L. J. Papineau

Robert Christie, Ecuier (1).

Petite Nation, 3 mai 1855.

Mon cher monsieur Christie,

Je vous remercie bien affectionnément de tant de soins et de peines que vous prenez si activement pour réveiller l'attention du Gouvernement et le porter à me faire justice dans le payement de ce qu'il me doit. Si je ne le reçois pas, la faute n'en sera pas à vous. Je ne dirai pas avec le poète mécontent de l'injustice que lui faisaient éprouver quelques ministres en France "la faute en fut aux Dieux, qui les firent si bêtes" mais j'aurais droit de croire, sans me donner probablement la peine de le dire, qu'ils firent les nôtres injustes et malveillans pour moi. Il est apparemment des grâces spéciales d'état, des lumières venant de je ne sais d'où, qui éblouis-

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal.

sent les yeux des ministres, et qui n'atteignaient pas les mêmes hommes, quand ils étaient de simples mortels comme vous et moi, avec nos libres pensées et convictions, sans gêne ni étiquette officielles. Rappelez-vous que notre ami Mr Lemieux dînant avec nous, chez notre ami Mr Trudeau, le jour où je laissai Québec, discuta la marche à suivre dans cette affaire et dit très positivement qu'il n'était plus convenable que je présentasse requête. Que l'Exécutif avait honorablement pris l'initiative, reconnu la légalité de ma dette ; qu'elle avait été votée, comme fondée en loi, par la Législature, que ce n'était pas moins une dette d'honneur pour les représentans, que de stricte légalité pour l'Exécutif, et qu'il aiderait très activement à la faire payer. Si ce souvenir ne le contrarie point, vous pouvez le lui rappeler, pour qu'il tâche que Mesrs Cartier & Cauchon n'aillent pas dire, que je dois m'adresser par requête aux trois branches de la législature ; que la session est trop avancée pour le pouvoir faire en tems utile ; et que ce doit être ajourné à une autre année. Vous pouvez dire en conversation que l'assemblée du Bas Canada a été affectionnée et persévérante dans le choix de ses orateurs, puisque durant le long intervalle, écoulé de 1792 à 1838, tant qu'elle a duré, elle n'a fait que deux choix réguliers, au commencement d'un Parlement de Mr Panet jusqu'en 1815, et de moi ensuite, puisque les deux autres élections intermédiaires, au milieu du Parlement, celles de Mrs de Lotbinière et Valières, ont été dues à la circonstance d'absence de Mr Panet, acceptant d'aller à Montréal comme juge et à mon absence pour aller à la demande d'une grande majorité de mes concitoyens en Angleterre, appuyer leurs requêtes au Parlement Impérial. Puis à la première occasion ; au Parlement, suivant ces absences ; les élections de Mr Panet et la mienne au poste honorable que nous avions laissé pour service public, avec la perte certaine, volontairement consentie par moi, de deux années de salaires, qui devenait la suite nécessaire de mon voyage en Angleterre, eurent lieu de nouveau. Il y aurait donc bien peu de l'esprit de l'ancienne Chambre dans la Nouvelle, si l'on craint de demander à celle-ci de déga-

ger les promesses et les engagements pris par celle-là par ses élections et ses votes. Si les hommes du jour dédaignent les oeuvres de leurs devanciers, il est assez probable que leurs prochains successeurs dédaigneront encore plus un grand nombre des autres qui ont brillé au ciel politique du Canada, et à leur influence sur sa prospérité et moralité, depuis l'installation du Gouvernement appelé par antiphrase responsable. Il est impossible qu'autant de contradictions comme nous en avons vu depuis lors, soient toutes sages, que le pays ait installé tant de héros, pour les précipiter, si vite du Pinnacle. Mais en voilà assez et trop sur le sujet, dont votre amitié pour moi s'occupe avec tant de suite et si judicieusement que je vous dois de m'en entretenir avec vous et de vous en remercier bien affectionnément, comme je me dois de ne m'en entretenir avec nulle autre personne que vous.

Depuis le premier du mois, les bateaux à vapeur ont repris leur course régulière qu'ils auraient pu recommencer trois jours plus vite, si la rivière avait été dégagée à la tête de l'île de Montréal, au lac des Deux Montagnes, comme elle l'était de Bytown ici. J'espère que vous aurez échappé à Québec, à la triste fête de planter le mai sur la glace. A mon âge l'on a trop de froid dans les veines, pour goûter le plaisir de longues promenades sur un pont de glace, s'étendant à perte de vue, malgré vingt deux pieds de différence de niveau entre marée haute et basse, malgré un courant aussi impétueux que celui qui roule devant Québec, et cela encore le premier de mai, un jour consacré par les poètes de tous les tems et de tous les lieux, au renouveau du vert des prés, à l'éclat et au parfum des fleurs fraîches écloses aux tièdes haleines, aux chaudes amours du printemps. Je me rapelle pendant que j'étais au Séminaire, un premier de mai, où les stances d'Horace et celles de Gentil Bernard sur les charmes du premier de mai, étaient récitées par les écoliers, en contradiction avec un des Nord-Est des mieux conditionnés que l'on puisse avoir à Québec, et qui nous jetait quatre à cinq pouces de neige, et un froid qui nous faisait bourrer les poêles pour les tenir constamment rouges. Le contraste entre la riante poésie et la maussade réa-

lité était frappant, que je n'en rappelle comme d'hier; pareil danger est fini pour cette année. Les premières fleurs printanières, les anémônes hépathiques de la forêt, et les jonquilles du jardin commencent à égayer le sol. La succession de fleurs va être constante et abondante pendant tout ce mois. Hâtez-vous avec Madame Christie & Melle Doucet de nous venir voir. Il n'y a que le mois actuel à passer assez confortablement ici. Juin et moitié de juillet sont infectés par des nuages épais de maringouins. Si vous passez ce moi avec nous, nous aurons de longues conversations & promenades fraîches, et des appartemens remplis de fleurs et les jouissances de l'amitié qui sont de tous les jours et de toutes les saisons, — quand nous pourrons nous réunir. Si vous trouviez difficulté à venir de suite, il vous faudrait remettre jusque vers le milieu d'août. Alors au lieu d'abondance de fleurs, nous aurons abondance de pommes, poires et raisins précoces puis les melons & melons d'eau. Choisissez la saison que vous aimerez le mieux; à moins que vous ne me laissiez le choix, auquel cas, je vous dirai venez plutôt deux fois qu'une, et en mai et en août.

Comme vous avez été toujours trop sage, c'est-à-dire trop sédentaire; vous pouvez imaginer qu'il y a des difficultés à pénétrer dans ce pays sauvage. En ce cas prenez pour guide et pour pilote, quelqu'un qui n'ait pas été trop sage, c'est-à-dire trop sédentaire. Et ne l'avons-nous pas toute trouvée dans notre bonne cousine Mme Planté. Elle est aussi une de celles que j'aime à voir plutôt deux fois qu'une. Je ne vois aucun obstacle qui l'empêche de se promener quand bon lui semble. Qui l'empêcherait donc de venir ici aussi bien qu'ailleurs. Il y a ailleurs des veufs à qui l'on peut tendre des pièges. Il n'y en a pas ici. Si elle refuse de venir avec vous, il faudra l'attribuer à cette considération. Mme Papineau qui n'a pas été à Québec depuis 1820 en aura-t-elle long à dire et à entendre avec ces Dames. Elle s'en promet un grand & grandissime plaisir. Ainsi ne le manquons point. Nous avons bien probablement passé la première moitié de notre course; car la science ne trouvera pas de nos jours, quoique ce puisse arriver plus tard, le moyen de

nous donner les années de Mathusalem, tâchons de rendre douce & facile le reste de notre marche, quel qu'en soit la longueur ou la brièveté. L'amitié et l'amour de l'étude, voilà ce qui nous reste frais et entier, des bonnes choses de la vie, jouons et jouissons de notre reste.

Amenez donc avec vous cette bonne & aimable parente & amie Melle Trudeau. Ici, il n'y a pas plus de garçons que de veufs ; que penserai-je d'elle, si elle refusait de vous accompagner ?

Dans le cercle de la famille et des bons & bonnes amies de Québec, veuillez porter et distribuer l'assurance de notre constante affection et constant désir de les voir. Soyez tous en santé et nous venez voir : le plutôt est toujours le mieux.

Votre très affectionné & très obligé ami,  
L. J. Papineau (1)

De Monte Bello, 20 d'août 1855.

Mon cher monsieur Christie,

Je suis redevable à votre prévoyante, aimable & serviable amitié d'avoir reçu avant qu'il ait été distribué à d'autres, l'intéressant sixième volume de votre histoire du Canada. Cette intime correspondance entre le gouverneur Craig & Mr Ryland justifie bien complètement l'animosité qu'avait soulevée contre lui, dans la presque-unanimité de la population franco-canadienne, ce gouverneur, dont la vanité me paraît n'avoir pas eu de bornes tandis que ses capacités en avaient de bien étroites & restreintes. Quoique Mr Ryland laisse percer partout autant d'antipathie contre des Français et des Catholiques que l'autre, néanmoins il lui est infiniment supérieur sous le rapport des talents. Il se montre véritablement homme d'affaire habile & persévérant, en saisissant toutes les occasions possibles d'assiéger les ministres et autres personnes influentes qui les approchent pour donner autant de plausibilité que possible aux mesures injustes qu'il avait mission de faire adopter contre nous. Il est Anglais à outrance, hait & méprise tout ce

---

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal.

qui n'est pas anglais & protestant, mais c'était le résultat naturel de l'éducation donnée à l'époque de sa jeunesse, à la plupart de ceux qui tenaient à l'aristocratie anglaise. J'ai toujours admiré les Anglais pour leur patriotisme, tant qu'ils se restreignent à parler de l'Angleterre, mais généralement parlant, ils sont les plus iniques de tous les juges ; quand ils ont à parler de quelque autre pays que ce soit. L'éclat de leur littérature est terni par cette faiblesse qui l'a empêché de circuler, aussi généralement sur le continent européen, comme elle l'aurait fait par des traductions plus fréquentes, si elle n'y avait pas été si fréquemment insultante. Parmi leurs historiens Hume & Gibbon ont été plus à l'abri de ce reproche qu'aucun autre ; aussi leurs écrits sont-ils autant estimés en France, Allemagne & Italie, que ceux des nationaux. La longue guerre de 1755 à 63, l'alliance de la France avec les Américains révoltés & la révolution française, souillée d'horribles excès il est vrai, mais pareils à ceux qui ont accompagné toutes les guerres civiles, avaient surtout exalté l'animosité contre la France, à un degré dont les gens nés depuis trente à quarante ans seulement, ne peuvent se faire une idée. Mr Ryland pouvait être excusable d'être l'homme préjugé de son époque et de son éducation ; c'était un malheur encore plus qu'une faute, dans les situations subordonnées qu'il occupait. Mais à mesure que le poste que l'homme public occupe est plus élevé, et qu'il peut par ses déterminations occasionner plus de mal ou plus de bien à un grand nombre de ses semblables, sa responsabilité s'accroît. Voir donc un homme comme le général Craig convoiter, solliciter et obtenir une situation aussi relevée et d'autant de responsabilité que celle de gouverneur du Canada, pour s'y abandonner à de fougueuses antipathies, à un mépris universel pour la population sur laquelle il venait commander, prouve qu'il était pétri d'assez d'égoïsme pour ne pas comprendre qu'il y avait des devoirs attachés à sa place. Il en avait calculé les profits et ambitionné les honneurs, voilà tout. Il parle avec mépris et colère, d'une foule d'hommes qui lui étaient bien supérieurs en talents, en vertus et en lumière. Est-ce

que si ses injustes projets et son insolent mépris pour la représentation du pays, avaient transpiré à cette époque, à la veille d'une guerre contre les États-Unis, ils n'auraient pas justifié tant d'hommes si violemment outragés, à se donner corps et âmes aux américains qui n'auraient pu être regardés que comme des libérateurs. Sir George Prevost a été bien habile de faire oublier & pardonner les excès de son prédécesseur immédiat. Vous voyez que d'avance Mr Ryland et tous ceux de son école le dénoncent & le haïssent. Il ne pouvait donc faire autrement que s'appuyer sur l'élément populaire, sous peine de perdre le pays. Quand il n'avait que des ennemis irréconciliables dans son conseil, il les a encore trop ménagés, et ils l'ont perdu. Un peu plus de faveur pour la représentation lui aurait mieux réussi ; et des réformes graduelles, régulières, avec & par le Parlement, auraient été plus sages que la prise d'armes, le conseil spécial, et la corruption échouée, affichée par lord Sydenham, tristes combinaisons imprévues, nées de désespoir, et qui ont pour résultat le gachi & l'anarchie gouvernementale qui prévalent depuis cinq à six années, et qui préparent je n'en doute point de prochains désordres. Heureusement je n'y serai plus pour en voir de nouveaux. J'en ai vus assez et de reste, et à mon âge de soixante et neuf ans l'on ne veut plus que l'amitié, l'étude et le repos. Venez donc, je vous en prie, passer quelques jours avec moi. Madame Papineau a grand désir de vous voir avec madame Christie. Le tems est venu où vous devez dégager cette noble & bonne parole que vous nous avez donnée de nous venir voir. Vous parliez d'aller à Saratoga & Niagara. Rayez ces courses lointaines de votre itinéraire. Elles vous raviraient une trop grande portion du tems que vous pourriez me donner. Cette année je suis cloué ici par la présence des ouvriers que j'emploie, pour finir les dépendances qui étaient nécessaires pour compléter mon établissement. Chapelle tumultueuse maintenant finie, grand hangar aux trois quarts fini, et maison en briques pour le jardinier qui se finira vite, parce que toutes les pièces sont préparées & qu'il n'y a plus qu'à les lier ensemble, & je commence aujourd'hui.

Donnez-nous le plus de tems que vous pourrez cette année et je vous en donnerai le plus que je pourrai l'an prochain. Madame Christie voyagera bien plus tranquille avec vous, Mme Papineau & moi, dont les sages exemples vous forceront à être également sage et dont la longue expérience en fait de courses et de voyages, la rassurera sur les risques qu'elle pourrait craindre, sous votre seule direction.

J'ai passé plusieurs jours en dévotions que je ne vous ai pas pressé de venir partager. Vous auriez été un peu en pays perdus auprès de mon bon évêque de Bytown accompagné de dix prêtres qui sont venus bénir ma petite chapelle de famille pour la livrer au culte public & privé. Après cette cérémonie nous y en avons célébré de douloureuses, en commémoration de mon bon père et de mon cher Gustave dont les restes ont été apportés dans cette chapelle, en laquelle est aussi inhumé mon cher petit-fils, fils d'Amédée, que vous connaissez, ainsi que sa charmante femme, ma brue dont le coeur saigne encore bien douloureusement à la suite de cette perte. Nous sommes en petit cercle pour le reste de la saison, venez l'embellir.

J'ai à vous renouveler l'expression de ma bien vive reconnaissance pour la bonté que vous avez eu d'ouvrir votre sixième volume, aux pages que Louis Dessaulles a bien voulu écrire en réfutation de la lâche calomnie que le docteur Nelson avait été gagné à lancer contre moi. Des trahisons pareilles de la part d'hommes avec qui l'on a longtems vécu dans l'intimité, attristent et indignent. Mais il faut savoir ne les pas imiter, en se livrant à de longs ressentimens. Je crois que le pauvre Docteur est doublement châtié & humilié, par mon silence et par la vigueur des réfutations que des hommes du talent de Dessaulles ont spontanément et d'eux-mêmes, soumises à la considération du public.

Adieu, cher Monsieur Christie, mes respects affectueux à Madame Christie, à Melle Doucet, aux Messieurs et Dames Doucet, à la bonne cousine Mme Planté, Mr et Mme Trudeau et Delle Trudeau. Plus vous nous ame-

nerez de ces amis, plus vous serez aimable. Néanmoins vous êtes assez apprécié par toute ma famille et moi que nous serons heureux et reconnaissans de vous voir et vous avoir avec nous, soit que vous veniez en grand ou en petit nombre. Votre bien sincère et bien obligé ami,

L. J. Papineau (1)

Monte Bello, 10bre 10, 55.

Mille remerciemens affectueux, mon cher monsieur Christie, pour votre bonne lettre du six du mois dernier. Je suis confus & humilié de ma paresse d'avoir attendu si tard à y répondre. A cette époque avancée de la saison, j'ai eu tant & tant d'occupations, que je mérite un peu de pitié, un peu d'indulgence, beaucoup de pardons. Il me fallait faire finir et le hangar commencé, et la maison du jardinier, et la maison pour les fleurs qui avaient souffert du froid l'an dernier et qui j'espère n'en souffriront point cette année, ayant fait recommencer des fourneaux sur un meilleur plan qu'ils n'étaient. Les jours sont si courts à cette date, que le travail des ouvriers n'était presque rien, et que je me suis beaucoup tenu avec eux pour les surveiller, diriger & diligenter. Et puis après avoir fini ce long et ingrat travail du relevé de toutes les ventes durant les dix dernières années, comme base d'après laquelle le Gouvt donnera une indemnité quelconque, les commissaires l'ont souhaité sous une autre forme que celle que j'avais adoptée & il m'a fallu recommencer. Le Gouvernement a adopté comme règle approximative de compensation, ce que les mutations avaient produit de profits casuels durant les dix dernières années.

En supposant que cette donnée fut approximativement équitable pour des seigneuries anciennement établies, elle ne l'est point pour celles qui commencent à s'établir & le font avec une très rapide progression comme la mienne. Ainsi un quart de la superficie du terrain concédé chez moi l'est depuis quatre ans, plus de la moitié l'est depuis moins de dix ans. La règle adoptée ne

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal

peut avoir une juste application pour toute cette position de ma propriété. Celles qui ont été concédées depuis quarante ans, époque du premier établissement, me donnent proportionnellement trois et quatre fois plus que celles qui sont concédées depuis moins de dix ans. Je fais ce travail pour démontrer aux commissaires quelle criante injustice souffrira ma famille, s'ils décident contre moi d'après une règle inapplicable à ma condition. Les criards diront : pourquoi n'a-t-on pas concédé plus vite. Ils ne savent pas que le gouvernement français avait défendu au Séminaire de Québec, pendant tout le tems de son occupation, d'établir leur seigneurie, parce qu'il se trouvait trop faible pour protéger les colons contre les Sauvages et plus tard pour ne pas nuire aux règles d'après lesquelles il faisait faire le commerce des pelleteries par des congés donnés à Montréal, où l'on pouvait le surveiller & faire observer les conditions qui le reglaient, ce que l'on n'aurait pu faire à cette distance. Loin de faire des reproches au Séminaire de ne pas établir, le Gouvernement lui faisait des excuses. Du moment où mon père est devenu acquéreur et moi ensuite, les efforts pour avancer l'établissement ont été incessans et bien plus dispendieux que profitables. Au moment où l'on commence à rentrer dans ses avances, la règle inapplicable à la situation dérobera à mes enfans quelques milliers de louis, que mon père avait placés, non pour lui, mais pour eux au plutôt. J'ai passé un tems infini à établir clairement ces détails statistiques, (hic) qui feront toucher au doigt, combien une loi aussi importante que celle qui touche à la propriété, demandait plus de lumières, de réflexion & de moralité, que n'en possèdent ceux qui ont fagotté celle-ci. Le principe que vous aviez consacré, la commutation volontaire, rendue encore plus facile, était le seul équitable & aurait été tout aussi prochainement efficace, que celui de la loi nouvelle, contre laquelle il y aura une suite longue de réclamations en indemnités devant le Parlement, perte de tems infini ; octrois aux amis, refus aux adversaires politiques, inextinguibles animosités. J'ai perdu beaucoup de tems à ce travail très ennuyeux, d'autant plus ennuyeux qu'il est

venu si vite à la suite de la plus agréable partie de l'année celle où nous avons eu le si grand plaisir de vous voir quelques jours & madame Christie avec vous. Vous avez l'obligeance de répéter par écrit ce que vous nous aviez fait l'amitié de nous dire de vive voix, que ce court séjour avait été un des momens heureux de votre vie. Je vous écris comme je vous l'ai dit qu'il y avait bien entière conformité & réciprocité de sentiment chez moi et tous les miens. Mais je suis plus exact logicien que vous. De ce que la réunion nous a été si heureuse & satisfaisante, je n'en conclus pas qu'elle ne doit se répéter qu'une fois en cinquante ans, comme vous avez l'injustice de dire que vous ne voulez y ramener madame Christie qu'à pareilles longues périodes, parce qu'elle parle trop du contentement de son voyage. Je la remercie bien affectueusement. De l'abondance du coeur parle la bouche, quand on parle en bien de ses amis, l'on ne peut trop parler : et ici tous ensemble, nous n'avons cessé de redire, que maintenant que vous connaissez la route, nous souhaitons & espérons que vous pourrez la reprendre annuellement. Se revoir ici dans cinquante ans ! Ces longs désirs ne sont plus faits pour nous. Mais quelques-uns des enfans ; quelque jeune ami qui s'y trouverait avec nous l'automne prochain, pourraient s'y retrouver cinquante ans plus tard & se dire nous y avons vus nos vieux parents & leurs amis de collège & de couvent ; comme ils parlaient dru, en se rappelant leur souvenirs de jeunesse ; comme ils étaient contents de se trouver réunis ; le souvenir de leur satisfaction nous en donne encore aujourd'hui. Puis ils se demanderont : mais qui parlaient plus, de ces deux aimables dames ou de ces deux vieux amis ? Et comme il s'est adonné que c'étaient les demoiselles et non le fils qui étaient avec nous, leur partialité pour leur sexe, leur fera dire : Oh ! des quatre, les deux hommes ont été les plus babillards. Voyez donc que pour notre réhabilitation et bonne renommée dans cinquante ans, il est indispensable que vous reveniez passer les mois de juillet et d'août dans notre solitude. Eh bien oui, je projette d'aller vous rendre votre bonne & amicale visite en juin ; peut-être faire quelques courses

vers le bas du district de Québec avec ma femme & mes fillettes. C'est une si magnifique portion du Canada, il y aurait plaisir à la faire connaître aux enfans. Au retour nous ramènerions Mr & Madame Christie avec nous; puis, petite ruse de guerre, la bonne cousine Plantée. Alors les jeunes filles mêmes seront dans le doute, de savoir où la causerie aura été plus incessante entre les dames ou les hommes; mais nous aurons aussi Amédée avec nous et dans cinquante ans, il sera répété, comme les hommes avaient de plaisir à écouter les Dames! ils trouvaient à peine le tour d'y mettre de loin en loin quelques mots du leur. Vous aurez la bonté de m'écrire que vous approuvez mon projet; de présenter mes respects affectionnés à mesdames Christie, Planté, Doucet, à Mlles Doucet, Trudeau, Caron, &ca. De me dire qui de ce cercle précieux sera à Québec, qui à Toronto au printemps prochain. Je suis bien seul et isolé en ce moment. Julie & Ezilda sont à Montréal depuis plus d'un mois, je suis demeuré seul avec Azélie. Ma belle-soeur, veuve de mon frère Benjamin, est heureusement venue demeurer avec nous, de sorte qu'à la veillée pendant une heure ou deux qu'Azélie nous donne de bonne musique, nous battons les dez au trictrac après quoi pendant qu'elles font quelque couture ou broderie je leur donne une couple d'heure de lecture. Le frère Pierre Bruneau devait venir par la dernière navigation pour former quatuor de whist et puis parler avec lui du bon vieux tems. Il s'est laissé prévenir & surprendre par les froids précoces qui ont arrêté notre navigation une dizaine de jours plus vite que d'accoutume. Pour n'être pas brisé de fatigues, il est maintenant forcé de remettre son voyage aux premiers bons chemins d'hiver vers Noël. Je ne sais cette détermination que depuis hier. Cette ignorance a un peu contribué à endormir ma conscience qui me reprochait de ne pas vous écrire. Mais je disais frère Bruneau ne peut manquer d'arriver dans un jour ou deux. Par lui, j'apprendrai à qui la cousine Planté a lancé ses lacets & ses agaceries dans la rivière Chambly, ça me fournira matière à l'étriver en écrivant à Mr Christie, attendons. Je suis forcé de croire qu'elle aura été parfaitement sage,

qu'elle n'aura aimé personne plus que moi, qu'elle n'est restée si loin de moi, que pour Madame de Lagrave seule qu'elle n'est pas en préparatifs de troquer ses jolis logemens de Québec, contre quelqu'autre sur le Richelieu. Tant mieux qu'elle me reste fidèle, et nous irons la chercher avec vous.

Frère Bruneau devait apporter délicieuse poésie de Moore & délicieuse musique faite pour ses mélodies. Azélie voulait vous en remercier, et l'a fait tous les jours, et elle attendait que je vous fisses ma lettre pr vous faire la sienne afin de les envoyer ensemble. Ne grondez que moi et non pas elle de son délai, car elle m'a à plusieurs reprises fait promettre d'écrire demain. Vous avez le plaisir de vous rappeler d'avoir vu à Windsor N. O. cet aimable poète. Coïncidence entre nos destinées. Je me rappelle avec plaisir de m'être trouvé pendant cinq ou six jours dans la maison de pension où je demeurais à Londres en 1823, avec une Dame à qui il avait fait sa cour très assiduellement et qu'il avait été à la veille d'épouser. Elle était dotée de tous les avantages d'un esprit distingué et parfaitement cultivé, mais dépourvue des dons de la beauté. J'étais surpris qu'un poète qui a chanté avec tant de sensualisme et d'enivrement l'empire et les séductions de la beauté physique, eut aussi été l'esclave d'une beauté exclusivement intellectuelle. Je ne sais s'il y a une aussi bonne vie de Moore comme il en a donné une intéressante de Byron. C'est grand contentement d'avoir connu plusieurs de ceux que l'on sait devoir jouir d'une très longue réputation. Puisque l'intérêt additionnel attache cette connaissance personnelle à la lecture de leurs pages glorieuses. C'est ce qui rend Paris le lieu le plus désirable qu'il y ait au monde, pour y avoir des rapports faciles avec ce qu'il y a de plus grand dans l'humanité, les créateurs & les dominateurs dans les lettres, les arts & les sciences, dont plusieurs si haut placés par leurs oeuvres impérissables, sont dans la vie privée d'accès le plus facile, bons, simples & aimant autant qu'aimables.

Vous avez l'hiver à vous pour compléter l'intéressant ouvrage que vous avez si diligemment composé sur

le Canada. Qu'au printemps vous soyez dégagé de toute occupation pour pouvoir nous donner plus de tems. Moi je ne puis longtems laisser, parce qu'ayant des rapports nécessaires avec plus de 500 concessionnaires, qui leur sont utiles à eux comme à moi, c'est un devoir de rester à un poste où ma présence peut être utile à quelqu'un d'eux, où mon absence peut être nuisible à quelqu'un d'eux. Dix ans depuis mon retour, et il s'est formé plus d'établissements qu'il n'y en avait eu dans les 25 ans précédens. Cela me paraît imposer au grand propriétaire l'obligation morale de la résidence, comme tout autre fonctionnaire local, curé, médecin, notaire. Leur absence pour leur plaisir seulement est un délit moral ; leur absence momentanée plus nuisible que leur absence prolongée, parce qu'en ce cas, ils se font nécessairement représenter.

Adieu, mon cher Mr Christie. J'ai été interrompu et suis obligé de finir précipitement par bons souhaits & sincère amitié pour Madame & vous et le cercle de nos communs amis.

Votre très affectionné,

L. J. Papineau (1)

Monte Bello, 19 mai 1856.

Mon cher monsieur Christie,

Vous êtes toujours vrai et entièrement dévoué à notre vieille amitié, ce dont je vous remercie du fond d'un coeur, qui réciproquement, soyez-en sur, nourrit les mêmes sentimens pour vous. Ils sont pareils entre nos femmes. Les courtes heures de réunion, où des amis de jeunesse ; des amis de collègue ou de couvent, se trouvent en tête à tête, sont les plus consolantes dont ils puissent jouir, pour adoucir les amertumes, calmer les deuils & les regrets, qu'ont à porter ceux qui parviennent à nos âges, qui survivent à tant de pertes, qui surnagent à tant de débris de naufrages : pauci nantes in gurgite vasto. Bientôt donc nos épouses se parleront de leurs premières dévotions. Mieux vaut qu'elles traitent ce sujet entre elles,

---

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal.

que de nous en parler; car elles s'aviseraient de nous apostropher, et de dire qu'à cet âge, nous nous occupions trop d'amours terrestres & trop peu d'amours célestes; et qu'aujourd'hui c'est encore pis, ne nous occupant ni des unes ni des autres, hélas. Oui, — j'espère que la mère, les fillettes & moi, irons vers la mi juin nous placer sous la direction de nos aimables et sincères amis de la rue St-Joseph, Québec, puisque Madame et vous êtes prêts à accueillir si grande bande. Néanmoins ci ce devait vous gêner, ne serait-il pas facile de se partager, sans pour ainsi dire se séparer, tant sont rapprochés et ne formant qu'une famille avec la vôtre & la nôtre Mr & Madame Trudeau et la cousine Planté. Je veux que nous nous revoyions, voilà le premier & le plus fort sentiment; ensuite rendons les arrangemens les plus commodes que faire se pourra pour vous. Vous avez du loisir bien plus que moi, ainsi en bonne conscience vous pourrez j'espère nous donner quelque tems, pour que nous puissions ensemble donner quelques jours à promener dans les campagnes d'admirable beauté qui s'étendent au-dessous de Québec, puis venir vous reposer à Monte Bello. Si je n'avais eu que mon jardin à faire soigner ce serait fait. Mais plus je vieillis & plus je deviens dé, oui, déraisonnable dit ma femme. Elle a passé tout l'hiver à Montréal où je suis demeuré six semaines avec elle, mais depuis près de trois mois que j'en suis revenu et que je suis demeuré ici seul avec ma mauvaise tête, sans avoir les sages conseils de la sienne pour me retenir. J'ai acheté une terre voisine qui gâtait ma vue, parcequ'elle était mal tenue: Me suis résolu d'y avoir un village. Me suis fait arpenteur pour le tracer en rues larges de soixante pieds bordées d'arbres, obligeant les acheteurs à en garnir le front des lots que je vends, chaque rue portant les noms des arbres qui y seront plantés dans toutes leur longueur. Ainsi mon village devint-il grand comme Londres, on s'y reconnaîtra toujours facilement les noms des rues étant indiqués par les arbres qu'elles porteront. J'ai déjà des lots sur des rues des ormes, érables, tilleuls, chênes &ca. et des pins, sapins, sapinettes, cadres, &ca. Les rues courant de l'Est à l'Ouest arbres à feuilles caduques, celles qui les coupent à angles droits & vont du Sud au Nord avec arbres à feuilles persistentes. Il est aisé de s'y orienter. J'ai retiré des ter-

reins adjoignants de la fabrique, à la charge de lui bâtir maison et chapelle. Je me suis décidé à me bâtir une haute tour, détachée de la maison, mais assez rapprochée pour qu'à quelque distance elle en paraîtra comme une aile. Je la fais à l'abri du feu, pour mettre à couvert de ce risque mes chers livres, et le grand nombre de contrats & de papiers, à la conservation desquels tant de familles peuvent être intéressées dans la seigneurie. J'ai commencé force défrichemens, clôtures, ponts & chemins. J'ai attiré quelqu'un à bâtir un moulin à carder dans le village, sur le joli ruisseau du domaine. Toutes ces diverses entreprises sont en plein progrès. Je suis nécessairement dans un mouvement perpétuel, dirigeant les travaux les plus divers, de cinq heures du matin à sept heures du soir. Oh j'oubliais — J'ai fait planter 150 pommiers et un grand nombre d'arbres d'ornemens. C'est à mettre la dernière main à tout cela, puis à congédier ensuite tant et tant de travailleurs que je serai occupé jusque vers la mi juin, époque où la nature est belle de ses plus riches atours.

J'aurais eu plus à faire et faire mieux, si notre ami Mr Lemieux avait la centième partie de vos sentimens de justice et de légalité et la millième partie des sentimens d'estime et d'amitié que vous me portez. Ils n'ont pas le tems de penser à moi ceux d'entre eux qui valent le mieux, et quelques uns de ces Messieurs sachant bien que je ne puis que mépriser le gouvernement vicieux qu'ils administrent si pitoyablement ont de l'envie et de la rancune contre moi. Néanmoins ils souhaiteraient que je leur fisse une humble requête, à laquelle il serait fait droit, ont-ils fait dire indirectement, et que par quelque intrigue ils pourraient faire rejeter, puis dire Mr P. est comme les autres, il demande. Je vous ferai part de quelque propos de ce genre qui me sont revenus. Je m'attends qu'il ne sera rien fait. Le gouvernement ayant officiellement reconnu la légalité de la demande est lié à y faire droit et à prendre l'initiative. Ils ne sont pas capables de réfuter vos concluantes propositions. Ils ne peuvent que garder un honteux silence. Ils le feront. Ils sont prêts à être dilapideurs & prodigues à quiconque veut être une botte plastique entre leurs mains. Ils ne savent pas être justes envers un homme, qui ne veut rien faire ni dire pour eux: ils ne sont pas assez habiles pour entrevoir qu'un acte

spontané de justice envers un adversaire leur donnerait auprès des bonnes âmes, un masque d'impartialité plus propre à les populariser, que l'achat de plusieurs des médiocrités qu'ils paient au centuple de leur valeur. Êtes vous employé à préparer le choix et la publication des manuscrits de Paris, ou bien ont-ils le tort de négliger une aussi grande facilité et application au travail comme vous sauriez y en porter ?

Les préparatifs du voyage touchent à leur terme, les Christie et à vous et au cercle de nos amis communs. Jusqu'au plaisir de nous revoir, le tems me paraîtrait impatiemment long, si je ne m'étais pas surchargé d'occupations. Elles m'intéressent et au bout pour récompense je ferai un voyage pour nous tous. Au revoir donc.

Votre ami très affectionné

L.-J. PAPINEAU (1)

Monte Bello 13 juin 1856

Mon cher Monsieur Christie,

Les préparatifs du voyage touchent à leur terme les malles se ferment aujourd'hui, et demain, samedi 14 juin, le steamer Phoenix portera vers Montréal Madame Papineau, Ézilda & moi — Nous y demeurerons le dimanche tout entier et le lundi jusqu'au départ le soir du steamer partant pour Québec. C'est donc mardi dix sept de grand matin, que vos amis iront enfoncer votre porte hospitalière, qu'ils trouveront ouverte comme vos bras & vos coeurs pour les accueillir. Pour finir la plus grande partie des travaux difficiles que j'avais d'entamés, et congédier le grand nombre de travailleurs que j'ai employés constamment depuis le printemps, il m'a fallu un redoublement d'activité à les surveiller, qui m'a un peu fatigué & vieilli. Le revoir de bons amis sera la pancée qui une fois encor pourra me rajeunir & me rendre ma pleine santé. Après cela il n'y aura plus d'eau de jouvence assez puissante pour me rajeunir de nouveau, ma conversion se fera. Vieux hibou dans mon trou, je serai tout à la philosophie et à la culture. Sénèque et les agronomes anciens & modernes seront mon brevière & vade mecum de chaque jour, où je n'aurai pas la bonne société de quelques bons amis comme vous et Madame Christie et autres membres de

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal.

nos familles respectives, pour égayer ma solitude. Quand d'aussi aimables hôtes viendront égayer cette solitude, oh alors je fermerai les brevières & renfermerai la serpette et la bêche, puis les épanchements de l'amitié; les longues promenades aux bois, telles que je les ai étendues & allongées ce printemps; les intarissables conversations sur le bon vieux tems passé et le mauvais tems actuel, si mauvais qu'il y aura réaction, et qu'un avenir prochain verra commencer le millenium prophétisé où le loup et l'agneau, vivront une tendre fraternité, m'intéresseront infiniment plus que Sénèque et les agronomes et me procureront encor de bons petits momens dans la vie, qui sans quelques amis de jeunesse avec lesquels il est toujours si heureux de se retrouver, la vie après la soixantaine serait monotone par trop. Mais il ne faut plus songer à ses tristes aspects quand on est à la veille du départ pour Québec, ou tout est beau et bon, quand on y va chez ses amis, et non en Parlement.

Je n'ai pas mentionné Azélie, qui sera du voyage et n'y céderait pas volontiers sa place à qui que ce soit. Elle n'est pas avec nous, elle est demeurée à Montréal depuis février, tems où je l'y conduisis, n'a pas voulu remonter avec sa maman à première navigation, sous prétexte de bonnes oeuvres; de musique & de broderies à donner à des bazars et à des couvents. Le fait est que probablement elle a assez mauvais goût, pour préférer la ville à la campagne, même au printemps, où l'éclat et le parfum des fleurs et de la jeune verdure après nos longs hivers est une reconnaissance si brillante, un enchantement si délicieux, que je ne comprends point pourquoi les hommes ont bâti des villes, si ce n'est que l'espace est tellement plus perverse que toutes les autres, que chacun dans sa caverne, a eu peur du voisin qui était dans une caverne voisine, jusqu'à ce que la sympathie ayant réuni en alliance offensive et défensive, les deux plus pervers, ils se sont dit, enchaînons le troisième, nous le ferons travailler pour nous. Ce n'est que quand je pense au tort qu'a Azélie de ne pas être avec nous en cette belle saison, qu'il me vient des idées si sauvages et misanthropiques sur l'origine des villes, car en tout autre moment je suis bien partial aux jouissances infiniment variées que donnent à l'esprit et aux sens, des villes comme Pa-

ris, Londres, Naples, &ca. Nous prendrons Azélie à Montréal et l'emmenons à Québec où les couvens sont si beaux ! que si son amour des bonnes oeuvres est aussi réel qu'elle a voulu me le faire accroire elle demandera admission au noviciat. Encor aura-t-elle peut-être l'ingéniosité de dire mais madame Christie, mais maman, les connaissaient ces beaux couvens, et néanmoins elles n'y sont pas entrées. Que répondre à cette objection, sinon, de leur tems il y avait de bons hommes, il n'y en a plus de pareils. A quoi elle répondra sans doute, car il faut que le sexe ait toujours le dernier mot ; eh bien, c'est vrai ce que vous dites là, mais voyez donc papa, les filles d'aujourd'hui ne valent pas non plus celles du tems de ces Dames : nous ne méritons point d'avoir des hommes aussi parfaits qu'elles en ont eu ; folles comme nous sommes, autant de sagesse dans nos maris nous humilierait trop ; il faut bien que nous les prenions comme nous les trouverons, ne valant pas beaucoup plus ni beaucoup mieux que nous, hélas, hélas ; si elles l'ont en tête, elles trouveront toujours des prétextes pour ne pas aller au couvent, à moins que les exhortations de mesdames Leblond & Planté ne les y décident. Je compte sur cette dernière et fragile ressource.

J'aurais dû répondre de suite à votre bienveillant empressement à me procurer la réponse officielle que vous avez contraint le Gouvernement à vous donner, par vos efforts amis en ma faveur. Vous avez convaincu leur intelligence, vous avez aiguillonné leur torpeur, et secoué leur léthargie : aurez-vous vaincu le mauvais vouloir de quelques-uns d'eux. *Ad huc sub judice lis est.* Ma reconnaissance ne vous en est pas moins due et acquise toute entière. Si j'ai justice je la devrai à vous seul, si je ne l'avais pas j'aurais pour consolation la faculté de dire, la faute en est aux dieux qui les firent si bêtes, s'ils la rendent je devrai dire, merci, tout court, car ils l'auront bien fait attendre et rendu en récalcitrant. S'ils ne la rendent pas, tôt ou tard, ils seront sujets à une censure déshonorante pour eux. S'ils prétextent la difficulté de leur position, ils se trompent, elle serait plutôt fortifiée qu'affaiblie par un acte de justice. En tout cas, grâ-

ces à Dieu, ils ne peuvent me faire souffrir, même par un refus. J'aurai bien le nécessaire, malgré eux. Ils me priveront du plaisir de faire quelque fondation utile, avant de finir. Pour cela ils grilleront un tant soit peu en Purgatoire, s'ils ont le bonheur d'y parvenir, ce que je leur souhaite de tout mon coeur, car je l'avoue, je répugne fortement à l'éternité du feu, pour la paucité des plaisirs péchés, de cette vie si courte & si fugitive. Nous verrons. Cela ne se dit pas sans un peu d'anxiété et de trépidation. Mais au revoir, à mardi prochain nous nous verrons, oh cela s'écrit avec un plaisir vif, pur et sans mélange. Je vous reporterai la lettre de Toronto.

Mes respects affectueux à Madame Christie, Melle Doucet, &cr, &ca, &ca. Je vous serre la main de tout coeur.

Votre ami très affectionné et obligé,  
L. J. Papineau

R. Christie, Écuier, avocat, &ca.  
Québec.

Monte Bello, 13 juillet 1856.

Mon cher monsieur Christie,

Toutes les amitiés, fêtes & prévenances dont nous avons été l'objet chez vous d'abord, et à votre exemple chez tant d'autres obligeants amis, sont le sujet constants de nos entretiens depuis notre retour de Québec. Tant d'empressement nous a tous sensiblement touchés. Mon épouse, mes enfans & moi, nous rappellerons toujours avec reconnaissance, que ces quelques jours de délicieuse promenade, doivent à toujours être comptés au nombre des jours heureux, que l'on aime à se rappeler, dans les moments de gaieté, pour les rendre plus riants, dans les moments de tristesse, pour ne pas se laisser abattre, et dire quand nous reverrons quelques uns de ces sincères amis, leur sympathie nous consolera. Les jeunes demoiselles qui se trouvaient pour la première fois dans cette aimable société québécoise, où de charmantes & nombreuses réunions se rencontrent à quelques heures d'avis, l'ont savourée avec bonheur. A Montréal, le mélange des diverses populations a introduit un

peu trop d'étiquette & de gêne. Les réunions y sont donc plus rares et façonnières, et dès lors bien moins gaies. J'aurais dû vous dire tout cela, à l'instant même de notre arrivée, mais mon absence avait jeté un peu en arrière plusieurs des améliorations entamées, et pendant ces premiers jours, j'ai passé beaucoup de tems avec les travailleurs, et donné le surplus à la bonne société de nos compagnes de voyage, que je ne puis assez remercier, d'être venues avec nous. Si au retour de chez vous, nous nous étions trouvés seuls dans notre agreste solitude, la transition eut été trop soudaine : mais avec Melle Doucet pour parler des jours de notre jeunesse, et Melle Trudeau pour parler des jours de jeunesse d'elle et de ses jolies amies de son âge, le tems coule facilement. Dites à Mr & Madame Trudeau que je les remercie à chaque instant du jour de m'avoir confié une aussi douce & agréable société pour mes filles comme pour leurs vieux parents. Nos amusemens ne peuvent être très variés, mais ces Dlls ont la bonté de dire qu'elles se plaisent avec nous, ce qui n'empêchera pas que lorsque vous y serez avec madame Christie, elles s'y plairont encor mieux et pour vous ; et parce que le bonheur de vous avoir avec nous, nous rend vraiment plus aimable que lorsque vous nous manquez, et que nous vous regrettons. Ezilda n'en revient pas de la prestesse avec laquelle madame Christie a improvisé une si jolie fête, pour une si nombreuse réunion, et convient qu'elle a rencontré plus habile qu'elle, mais dit-elle, en me proposant cet exemple pour modèle, je me fortifierai dans la bonne voie, où du moins je suis entrée.

Il n'y a pas à particulariser les complimens et les éloges quand nous les devons à un aussi grand nombre d'amis. Néanmoins je me dis qu'une partie des empressements de tous, nous les devons à la chaleur de votre vieille amitié, qui vous avait porté à nous louer tous au-delà de nos mérites. Je les adresse et mes affectueux remerciemens à tous, mais plus particulièrement à ceux qui ont organisé notre belle promenade au Saguenay. Mr Buteau qui s'est donné tant de soins pour nous la

procurer et à ceux et celles qui en ont fait partie avec nous. Trois demoiselles absolument parfaites et accomplies, et trois hommes qui valent mieux que beaucoup d'autres ; puis mes deux fillettes & moi, formions un parti de neuf, nombre toujours heureux, et qui l'a été du moins pendant ces trois jours de réunion. Ah se repètera-t-elle jamais ? Qui sait ? Si elle ne se repette pas en réalité, elle le fera par la fraîcheur et la vivacité des souvenirs. Voir les plus belles campagnes qu'il y ait au monde, dans la meilleure compagnie possible, c'est à ne pas oublier de longtems ; c'est à ne jamais oublier.

Vous êtes attendu avec madame Christie, et désirés toujours, venez quand vous le pourrez. Nous nous tenons assurés de la bonne visite de la cousine Mme Planté. Sa parole est trop certainement engagée pour qu'elle puisse reculer et s'en dédire. Mettons les choses au pis, et supposons qu'elle cesse d'être sa maîtresse, en prenant un mari. Même dans ce cas qu'elle fasse sa réserve, & stipule dans son contrat, qu'elle fera le voyage promis, et qu'elle soit sûre que pour l'amour d'elle, le mari sera reçu bras dessus bras dessous et de tout coeur, si nous ne le connaissons pas ; et bien mieux encor, si c'est l'obligé veuf que nous connaissons, et que se disputent demi douzaine d'aimables veuves. Oh pour celui-là, s'il arrive pour son tour de noces, même avec une autre que la cousine, il sera bien reçu. Ceux et celles qui voudront vous accompagner nous obligeront. A tous je repette pour la famille & moi, mille sincères remerciemens aux vieux amis de Québec. Vous les connaissez et serez mon interprète auprès d'eux et d'elles. Meilleurs voeux pour votre santé et contentement et de Madame, puis au revoir.

Robert Christie, Ecuier,  
Québec (1).

---

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal.

## UN INVENTEUR CANADIEN FRANÇAIS A PARIS

Peu de gens connaissent la vie de ce compatriote qui, un jour, quitta le Canada pour aller s'établir à Paris où il s'acquît une enviable réputation. Le hasard nous ayant fait trouver sa biographie dans le *Moniteur des Consulats et du Commerce international* de 1910, nous avons cru devoir en prendre des extraits auxquels nous avons ajouté d'autres notes qui nous ont été fournies par le Commissariat Canadien de Paris.

Dans le périodique ci-dessus mentionné, on lisait sous la signature de Albert Rousseau, la page suivante :

“ Charles-Jean-Baptiste Dion, est ingénieur électricien et professeur pour le traitement de la myopie, la faiblesse de la vue, la cataracte, etc.

“ Né à Chambly (Canada), le 9 mai 1828, d'une ancienne famille française très estimée au Canada, il a épousé Mlle McKinnon, d'origine écossaise, qui réunit la noblesse de caractère à celle de la naissance.

“ Dès son jeune âge, la science de la mécanique attira surtout son esprit d'imagination; à douze ans il fit construire, d'après ses plans, un “ velocipède ” à trois roues, et, trois ans après, il découvrait “ un frein nouveau pour chemin de fer ” ayant pour but de ralentir ou d'arrêter un train en marche.

“ Après sa sortie de l'école, à vingt ans, M. Dion se mit à enseigner lui-même au collège de Chambly, ayant en vue “ la propagation de la langue et des idées françaises ” parmi ses jeunes élèves et concitoyens, auxquels il fit aimer la nation à laquelle ils doivent leur origine.

Plus tard, il forme une société de discussion (genre “ club ”) pour apprendre à parler en public la langue française.

“ Il s'occupa en même temps pendant ses loisirs, de théories de la lumière, et c'est la daguerrotypie qui retint surtout son attention comme étant la science appelée à un si grand avenir et “ introduisit la photographie au Canada. ” Il n'a pas cessé jusqu'à nos jours de chercher des perfectionnements à l'art de la photographie et il ne désespère pas de

pouvoir arriver un jour à résoudre le problème pratique de "la photographie en couleur".

" Ensuite il s'adonna à la médecine et suivit les cours du docteur Harding, à Prescott (Canada), pendant quatre ans, mais sa santé, faible à cette époque, l'obligea à interrompre ses études, sans cependant qu'il perdit de vue ses recherches dans le domaine de la chimie et de la mécanique. A cette époque, il fut nommé secrétaire d'honneur de l'Institut Canadien-Français de Montréal" et ensuite "président temporaire de l'Institut, qui était composé de l'élite de la société française du Canada.

" En 1852, il s'occupa de reproduire par la photographie des impressions sur métal tel que le cuivre et l'acier, ce qui lui permettait de reproduire à l'encre grasse des gravures, etc., sur papier, procédé qu'il réclame comme sien et qui lui a valu dans les journaux canadiens les éloges les plus chaleureux des princes de la science. M. Dion, à cette époque, fut inventeur d'un procédé nouveau de photographie.

" En 1857, éclata un terrible incendie rue Bonsecours, à Montréal. Pendant ce sinistre plusieurs personnes, en se précipitant des étages supérieurs des maisons, se blessèrent sérieusement. Ce sinistre donna à M. Dion l'idée de s'occuper à trouver un "avertisseur d'incendie" pour éviter de semblables malheurs. Il trouva un appareil unique et curieux, car jusqu'alors et même de nos jours on n'a rien vu de plus sensible. L'appareil dont le principe repose sur la dilation et la contraction des métaux par suite du changement de température a été introduit à New York, en 1867, et s'est rapidement répandu dans cette ville où plus de cinq cents maisons en sont pourvues, et de nombreuses personnes doivent leur existence à cette invention vraiment humanitaire. On a vite compris l'importance de la chose et les compagnies d'assurances diminuent de 2% le taux de l'assurance aux propriétaires ayant fait installer l'appareil dans leurs immeubles.

" Peu après, un autre accident lui suscite une autre idée.

" Un accident survenu à un train sur le pont ouvert à Saint-Hilaire (Canada), coûta la vie à une centaine de personnes.

“ Pensant qu’il était facile d’éviter de semblables catastrophes, il inventa “ un appareil ” qui, manoeuvrant tout seul ou avec le secours de l’électricité, est destiné, quand un pont est ouvert, “ à arrêter la machine ”, sans le secours du mécanicien et à siffler en même temps pour attirer l’attention du surveillant du pont.

“ Il a également découvert “ un avertisseur de banquises ”. Cet appareil, composé d’un cadran placé dans la chambre des machines du paquebot indique et enregistre la température de l’air et de l’eau. Il a pour but de prévenir de l’approche des banquises et est d’une grande utilité pour permettre aux vaisseaux de se maintenir dans le gulf Stream. Cet appareil doit fournir le moyen le plus pratique pour savoir si le Gulf Stream arrive jusqu’au Pôle Nord comme on l’a prétendu.

“ Nous avons dit que M. Dion s’était occupé de lumière et des lois de l’optique, ce qui l’amena bientôt à des études médicales et physiologiques auxquelles il se livra passionnément. C’est ainsi qu’il a trouvé une méthode pour corriger la myopie. ”

Ce compatriote mourut à Paris, le 13 août 1918.

CHERCHEUR

---

## LES DISPARUS

---

*Le R. P. Constant Doyon*—Né à Saint-Guillaume-d’Yamaska le 27 janvier 1875, du mariage de Charles Doyon et d’Odile Chaussé. Il entra dans l’Ordre de Saint-Dominique et fut ordonné prêtre le 31 mai 1901. Il fut employé à l’administration des revues *Le Rosaire*, *Le Rosaire pour tous* et le *Rosary for every one* pendant plusieurs années. Il se livra ensuite à la prédication. En 1915, il accompagna le 22e Régiment en Europe en qualité de chapelain et contracta sur les champs de bataille la maladie qui devait l’emporter. Décédé à Saint-Michel-des-Saints le 18 octobre 1927. Le Père Doyon avait publié en 1911 un ouvrage antialcoolique intitulé *Pour vous, mesdames: la lutte antialcoolique; simples articles.*

PAROLES DES CINQ NATIONS IROQUOISES  
ADRESSEES A MR DE BEAUCOURS, GOUVER-  
NEUR DE MONTREAL, LE 12 SEPTEMBRE

1740

*Par un grand collier*

Mon père, vous voyez notre cérémonie, nous sommes bien fâchés de ce que notre père Onontio ne soit point ici pour vous écouter ; nous venons pleurer vos morts, notre fils défunt Monsr de Joncaire, par ce collier nous couvrons son corps, afin que rien ne puisse l'endommager.

*Par un grand collier*

Mon père, nous avons appris en chemin, chez notre fils, M. le chevalier de Longueuil, que vous aviez fait une perte considérable par la mort de M. l'Évêque ; nous prenons part à votre chagrin, et nous jetons ce collier sur son corps, pour qu'il puisse reposer tranquillement.

*Par un moyen collier*

Vous savez, mon père, que la peine et le chagrin troublent l'esprit ; nous vous donnons ce collier pour vous prier de tenir toujours la main aux bonnes affaires et que rien ne soit capable de les déranger.

*Par un petit collier*

Mon père, par ce collier, je rallume le feu qui avait été éteint par la mort de notre fils.

*Par un petit collier presque noir*

Je vous prie, mon père, par ce collier d'écouter vos guerriers, lorsqu'ils vous représenteront quelque chose ; nous les exhortons aussi d'écouter tout ce que vous leur direz.

*Par un petit collier blanc*

Mon père, le malheur qui nous est arrivé nous a fait perdre la lumière ; par ce collier, je range les nuages à droite et à gauche et je remets le soleil en son midi.

*Par un petit collier*

Nous savons, mon père, que la peine et le chagrin rendent le cœur mal fait et causent de la bile ; par ce collier, nous vous donnons une médecine qui vous nettoiera le cœur et qui vous rendra gai.

*Par un grand collier*

Par ce collier, mon père, nous renouvelons l'arbre qui a été planté, lorsque nous avons fait la paix ensemble; nous l'avons mis assez haut pour toucher aux nuages; notre père M. de Callières et M. de Vaudreuil, l'ont fait monter jusqu'au Ciel, afin que rien ne fut capable de l'ébranler; je l'ai conservé et je vous prie de le conserver aussi.

*Par un moyen collier*

Mon père, un arbre qui n'a point de racines ne peut pas se tenir debout; nous y en avons mis de blanches, afin que si quelqu'un les gâtait, l'on s'en aperçut facilement celles qui viennent de mon côté sont telles que nous les avons mises; mais celles qui sont du côté de vos enfants d'en haut sont gâtées, c'est pourquoi nous les renouvelons par ce collier.

*Par un grand collier noir et blanc*

Par ce collier, mon père, nous avons mis des feuilles à l'arbre de paix, afin qu'il fit de l'ombrage pour se mettre à l'abri de l'ardeur du soleil, lorsque nous parlons d'affaires; il faut que ces feuilles ne vieillissent point et que les enfants qui sont au berceau comme ceux qui ne sont point encore au monde les voient dans toute leur beauté.

*Par trois branches de porcelaine*

Mon père, il y a onze ans que je vous parlai à Québec, par un collier de la grandeur que je vous montre, par lequel je vous ai dit que je savais que M. de Longueuil avait un frère; nous vous prions de le faire venir, afin qu'il garde le feu des anciens qui est allumé à Montréal; je vous demande la réponse de ma parole parce que je pense que l'on ne nous a pas accordé notre demande. Mon père, en passant au Fort Frontenac nous apprîmes la mort de l'interprète Curot, nous demandons, mon père, si vous avez connaissance de cela, parce que nous n'en avons pas eu de réponse.

Nous vous demandons aussi, si vous avez reçu trois paroles que nous avons données à Niagara, l'une par quatre peaux, l'autre par trois branches de porcelaine, et la troisième par deux branches, qui étaient pour demander à mon père Onontio, la raison pour laquelle il ne me l'avait point (?) de la mauvaise affaire que m'a imputée mon frère le Huron.

*Par trois branches de porcelaine*

Par ces trois branches, nous vous prions, mon père, de renvoyer avec nous notre fils Joncaire et le forgeron; nous avons retenu toute la forge, afin que cela les engageât à remonter et au cas que le forgeron ne voulut pas revenir à cause de la..... mauvaise chère que l'on fait dans notre pays, je vous prie de nous en accorder un autre et qu'il demeure au petit village; vous savez, mon père, que nos gens sont en Conseil à Orange; nous ne savons pas pourquoi; c'est pour cette raison que nous voulons ramener avec nous notre fils, afin qu'il vous informe de ce qui se sera passé.

*Par deux branches de porcelaine*

Mon père, lorsque nous avons fait la paix je vous ai remis tous les Français que j'avais; je les regarde toujours comme de mes parens; je vous prie de permettre à Laforge (1) de venir passer un an chez nous, afin qu'il voie tous les siens.

*Par une peau d'ours*

Mon père, comme vous avez beaucoup d'enfants et que vous ne les connaissez pas tous, voilà une parole que je vous apporte de leur part, pour vous prier de leur faire connaître votre poudre, vos balles et quelques couteaux, afin que quand ils sauront la valeur de la poudre et des balles, ils puissent aisément s'en servir.

*Par quatre peaux d'ours*

Mon père, c'est de la part de nos jeunes gens, ils sont deux familles qui vous prient par ce petit présent, de leur accorder un peu de poudre, balles et pierres à fusil pour chasser, ils sont nouvellement arrivés de guerre.

Ne soyez pas surpris, mon père, de ce que nous ne recommandons par le chemin de chez vous chez nous; il n'y a pas longtems que nous l'avons nettoyé, nous sommes persuadés qu'il n'est pas encore gâté.

Mon père, nous vous demandons des souliers (2) pour nous en retourner; il y avait tant d'affaires dans nos villages à notre départ, que nous n'avons pu en trouver de bons;

(1) Ce sont les Nontagués qui ont fait cette demande pour leur village.

(2) Chaque paire de souliers est un canot d'écorce.

je vous prie de nous en accorder trois paires, afin que nous puissions nous rendre chez nous à notre aise (1).

---

LES DESCENDANTS DE LANOULLIER DE BOIS-  
CLERC

---

Il a déjà été question des descendants de M. Lanoullier de Boisclerc dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. 27, p. 346. Nous citons dans cette note un acte de notoriété du notaire Dulaurent du 23 octobre 1754.

Nous avons sous les yeux un autre acte de notoriété, celui-là du notaire Deschenaux du 1er mars 1788, qui nous donne des détails supplémentaires sur les enfants de M. Lanoullier de Boisclerc.

Cet acte nous apprend que lors du décès de M. et madame Lanoullier de Boisclerc ils n'avaient plus que six enfants vivants — quatre filles et deux garçons.

Des deux fils, Jean-Eustache-Nicolas et Louis-Antoine, le premier était parti du pays depuis 1748 et l'autre depuis 1740. Leur famille n'en avait pas eu de nouvelles depuis.

Jeanne-Elisabeth Lanoullier de Boisclerc était en 1788 à Partenay, en Poitou.

Louise Lanoullier de Boisclerc était chez les Soeurs de la Charité à Montréal.

Jeanne-Charlotte et Marie-Marguerite décédèrent filles.

---

QUESTIONS

---

Belessort, dans son livre sur le fameux navigateur La Pérouse, dit qu'il fit son apprentissage de la mer sous le neveu du gouverneur de la Jonquière. Ce neveu de M. de la Jonquière vint plusieurs fois à Québec comme commandant d'un vaisseau du Roi. La Pérouse ne l'aurait-il pas accompagné dans quelques-uns de ses voyages au Canada?

ARCH.

Où est mort M. de Beauharnois, gouverneur de la Nouvelle-France de 1726 à 1747?

A. F. G.

---

(1) Archives de la province de Québec.